

ACCOMPAGNER

LES PERSONNES IMMIGRANTES

en RAC

GUIDE PRATIQUE
À L'INTENTION DES
INTERVENANTS



Sous la direction d'Andrée Langevin
Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences
(CERAC) Cégep Marie-Victorin

Cette publication est diffusée en deux versions : papier et numérique
www.guideracpi.collegemv.qc.ca

Direction de la publication

Andrée Langevin, coordonnatrice, CERAC, Cégep Marie-Victorin

Conception et rédaction

Catherine Dagenais, conseillère et aide pédagogique individuelle, CERAC, Cégep Marie-Victorin

Andrée Langevin, coordonnatrice, CERAC, Cégep Marie-Victorin

Carole France Pageau, consultante en édition

Consultation scientifique

Louise Blain, spécialiste de contenu, Bureau de la RAC, Cégep Marie-Victorin

Équipe des professionnels, Bureau de la RAC, Cégep Marie-Victorin

Équipe des professionnelles, Qualification Montréal

Valérie Lajoie, coordonnatrice, Service de l'organisation scolaire, Cégep Marie-Victorin

Yoland Roy, consultant en éducation

Soutien professionnel

Geneviève Deschênes, aide pédagogique individuelle, Bureau de la RAC, Cégep Marie-Victorin

Caroline Monette, conseillère pédagogique, Centre d'éducation multiculturel, Cégep Marie-Victorin

Agathe Richard, conseillère et aide pédagogique individuelle, CERAC, Cégep Marie-Victorin

Révision linguistique

Carole France Pageau, consultante en édition

Soutien administratif

Julie Mallette

Intégration Web

Denis Lafrenière

Conception et réalisation graphique

Nicole de Passillé

© Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC), Cégep Marie-Victorin, 2015

7050, rue Marie-Victorin (pavillon Dujarié)

Montréal (Québec) H1G 2J6

Tél. : 514 325-0150

ceracmv@collegemv.qc.ca

www.guideracpi.collegemv.qc.ca

Dépôt légal

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

- Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISBN 978-2-921068-55-0

Tous droits réservés, CERAC, Cégep Marie-Victorin, 2015

cerac

Cégep
Marie-Victorin
Savoir inventer demain

Cette publication a été réalisée grâce à la participation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche**

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

- V **Avant-propos**
- VII **Cadre conceptuel**
- VIII Schéma : Processus d'aiguillage de la personne immigrante candidate à la RAC
- IX Schéma : RAC et dossiers issus de l'immigration – points de la démarche exigeant un traitement spécifique
- X Tableau des outils du Guide

PARTIE I – AVANT LA DÉMARCHE DE RAC

- 1 Introduction – partie I
- 3 **Étape 1 – Accueil de première ligne**
- 3 Outil : Pertinence de la RAC – survol préliminaire
- 5 **Étape 2 – Exploration du besoin et aiguillage**
- 5 Outil A : Portrait du candidat à la RAC
- 7 Outil B : Gabarit pour curriculum vitæ
- 9 Outil C : Aiguillage à la suite de l'analyse du besoin
- 11 **Étape 3 – Orientation vers une démarche de RAC dans un programme d'études collégiales**
- 11 Outil : Fiche d'adéquation entre l'expérience et les compétences d'un programme d'études

PARTIE II – RÉALISATION DE LA DÉMARCHE DE RAC

- 13 Introduction – partie II
- ACCUEIL ET DOCUMENTS AU DOSSIER
- 15 **Étape 1 – Accueil spécifique au programme requis**
- 15 Outil : Rencontre d'information – repères
- 17 **Étape 2 – Documents au dossier de candidature à la RAC**
- 17 Outil : Documents au dossier de candidature – repères
- ANALYSE DU DOSSIER
- 25 **Étape 3 – Processus d'admission à la RAC**
- 25 Outil A : Admissibilité à la démarche de RAC – repères
- 28 Outil B : Analyse du dossier scolaire – repères
- 33 **Étape 4 – Appréciation du français écrit**
- 33 Outil A : Appréciation de la compétence à écrire
- 34 Outil B : Grille d'appréciation de la compétence à écrire et recommandations
- VALIDATION, ÉVALUATION, FORMATION MANQUANTE
- 39 **Étape 5 – Entrevue de validation, évaluation et formation manquante**
- 39 Outil : Entrevue de validation, évaluation et formation manquante – repères

ANNEXES

- Outil : Curriculum vitæ (version candidat)
- Outil : Liste des DEC offerts en RAC – fiches d'adéquation disponibles
- Outil : Admission – base d'équivalence (EQ)
- Outil : Admission – base suffisante (SUF)
- Outil : Résultats de l'évaluation comparative des études hors Québec
- Outil : Appréciation de la compétence à écrire (version candidat)

AVANT-PROPOS

L'intégration des personnes immigrantes au marché du travail québécois est un important enjeu de société sur les plans tant économique que social. Il s'agit de favoriser le plus rapidement possible l'accès à un emploi à la hauteur des talents et des compétences de chacun. Les organisations ont un grand défi à relever pour une offre de service complémentaire et efficiente à cet égard.

L'analyse et le traitement des dossiers des candidats à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), dont les expériences de travail et de vie ont été acquises à l'étranger, présentent des défis singuliers. Ce Guide vise à en baliser le parcours, avec équité et rigueur.

La publication s'adresse aux conseillers en RAC des collèges et aux intervenants de première ligne soucieux d'aiguiller la personne immigrante vers la meilleure démarche possible. À cet effet, le Guide se présente en deux parties de manière à distinguer les interventions propres au processus d'accueil et celles relatives à la démarche de RAC lorsqu'elle est pertinente. Pour une meilleure intégration de son contenu, un site Web et un cahier de formation sont associés à cette publication.

Le Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) remercie l'équipe du Bureau de la RAC du Cégep Marie-Victorin, le CAMO - Personnes immigrantes, Compétences Montréal et Qualification Montréal qui ont généreusement consenti au fil des années à partager leur expérience et ont ainsi enrichi significativement le contenu du Guide.

Notre gratitude va aussi au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour sa confiance et son soutien financier.

Andrée Langevin

Coordonnatrice, CERAC
Cégep Marie-Victorin



CADRE CONCEPTUEL

La reconnaissance des acquis ou des compétences (RAC) englobe plusieurs parcours aux finalités et aux exigences distinctes. Le travail accompli par les ordres professionnels pour les équivalences de formation et de diplômes étrangers, celui des comités sectoriels pour la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) et celui du monde de l'éducation pour la RAC favorise un aiguillage vers les ressources les mieux adaptées aux besoins des personnes.

Dans les établissements de formation, le service est majoritairement soutenu par le conseiller en RAC, ce professionnel de la mise en œuvre de la démarche. L'individualisation du processus, dans un système qui est peu conçu pour la soutenir, représente un défi constant.

Les solutions aux problèmes auxquels font face les intervenants de première ligne, les conseillers en RAC et leur clientèle immigrante ont suffisamment été éprouvées pour les répertorier. C'est à cette tâche que ce Guide s'est consacré en y greffant des outils utiles à tous ces professionnels dans l'exercice de leurs fonctions.

Le principal objectif de cette publication vise ainsi à fournir une instrumentation en soutien au traitement des dossiers en RAC des personnes immigrantes à partir de la demande d'information initiale jusqu'à la reconnaissance officielle. Dans cet esprit, les outils conçus ciblent uniquement les sphères ou les éléments distinctifs de la démarche. La transmission de cette expertise par le CERAC s'ancre dans une volonté de prestation équitable envers les populations issues de contextes différents des nôtres.

La publication, sous forme de cartable avec onglets, comprend ainsi des guides d'entrevue, des formulaires et autres grilles utiles au personnel à l'accueil et au conseiller en RAC. Un site Web dédié à la thématique permet une utilisation interactive des outils. Enfin, une formation, soutenue par un cahier conçu à cette fin, est offerte aux intervenants pour faciliter l'appropriation des outils mis à leur disposition.

L'ouvrage se décline en deux parties : la première s'adresse au personnel attiré à la réponse de première ligne, celui qui traite les demandes d'information initiales. La prise en compte du parcours de travail et de vie et du besoin de la personne sert d'assise à toutes les propositions qui y sont faites. Cette partie est axée sur l'aiguillage vers la ressource ou la démarche répondant le plus adéquatement au besoin réel de la personne immigrante.

La deuxième partie est spécifiquement destinée aux conseillers en RAC du réseau collégial. Centrée sur la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences, elle vise à définir les spécificités des dossiers des personnes issues de l'immigration et de la sorte à mieux outiller les conseillers. Favoriser l'accès, le plus rapidement possible, à un emploi à la hauteur des capacités et des intérêts du candidat est un principe fondateur de ce Guide. Les deux schémas des pages suivantes en représentent l'esprit.

SCHÉMA : PROCESSUS D'AIGUILLAGE DE LA PERSONNE IMMIGRANTE CANDIDATE À LA RAC

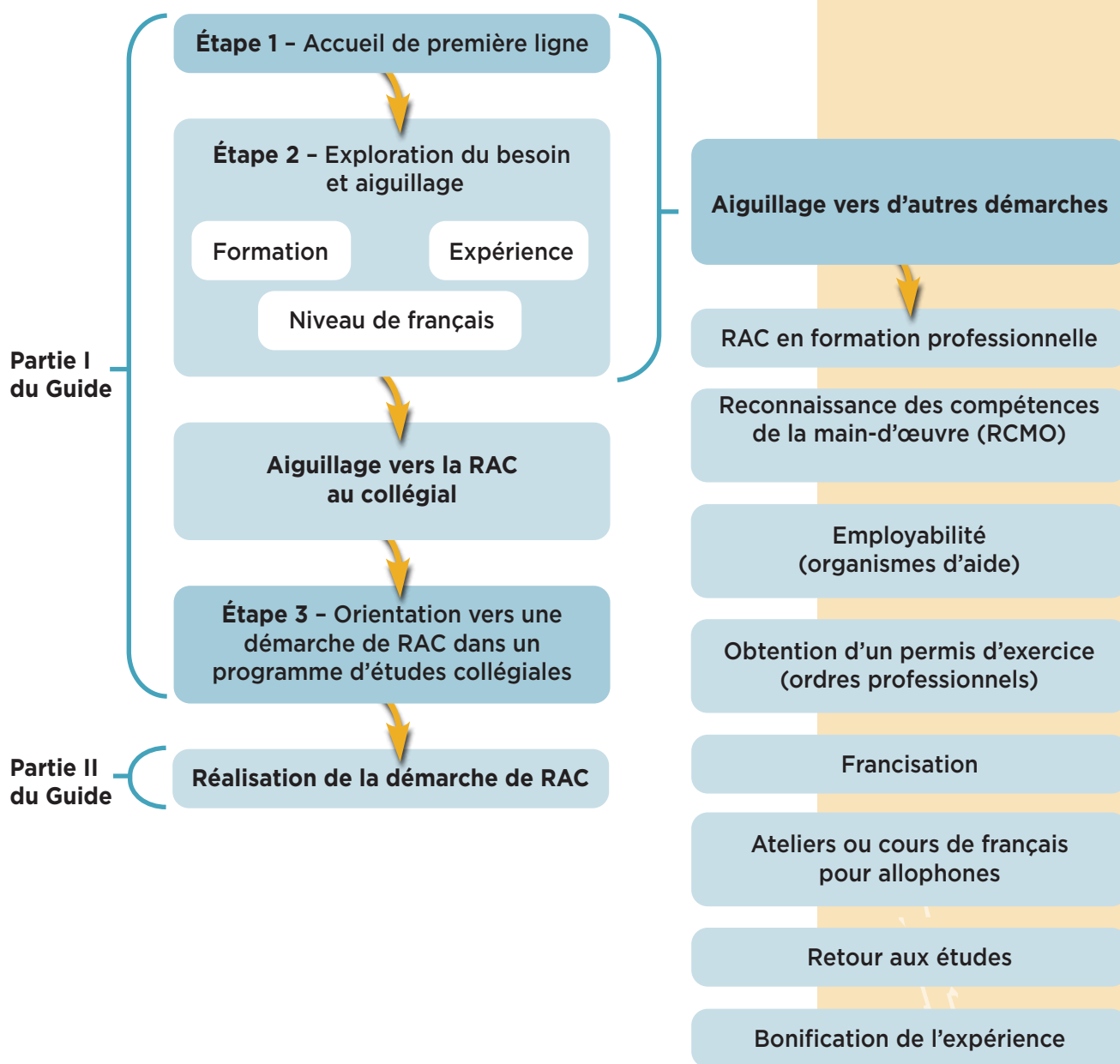


SCHÉMA : RAC ET DOSSIERS ISSUS DE L'IMMIGRATION – POINTS DE LA DÉMARCHE EXIGEANT UN TRAITEMENT SPÉCIFIQUE

Partie II
du Guide

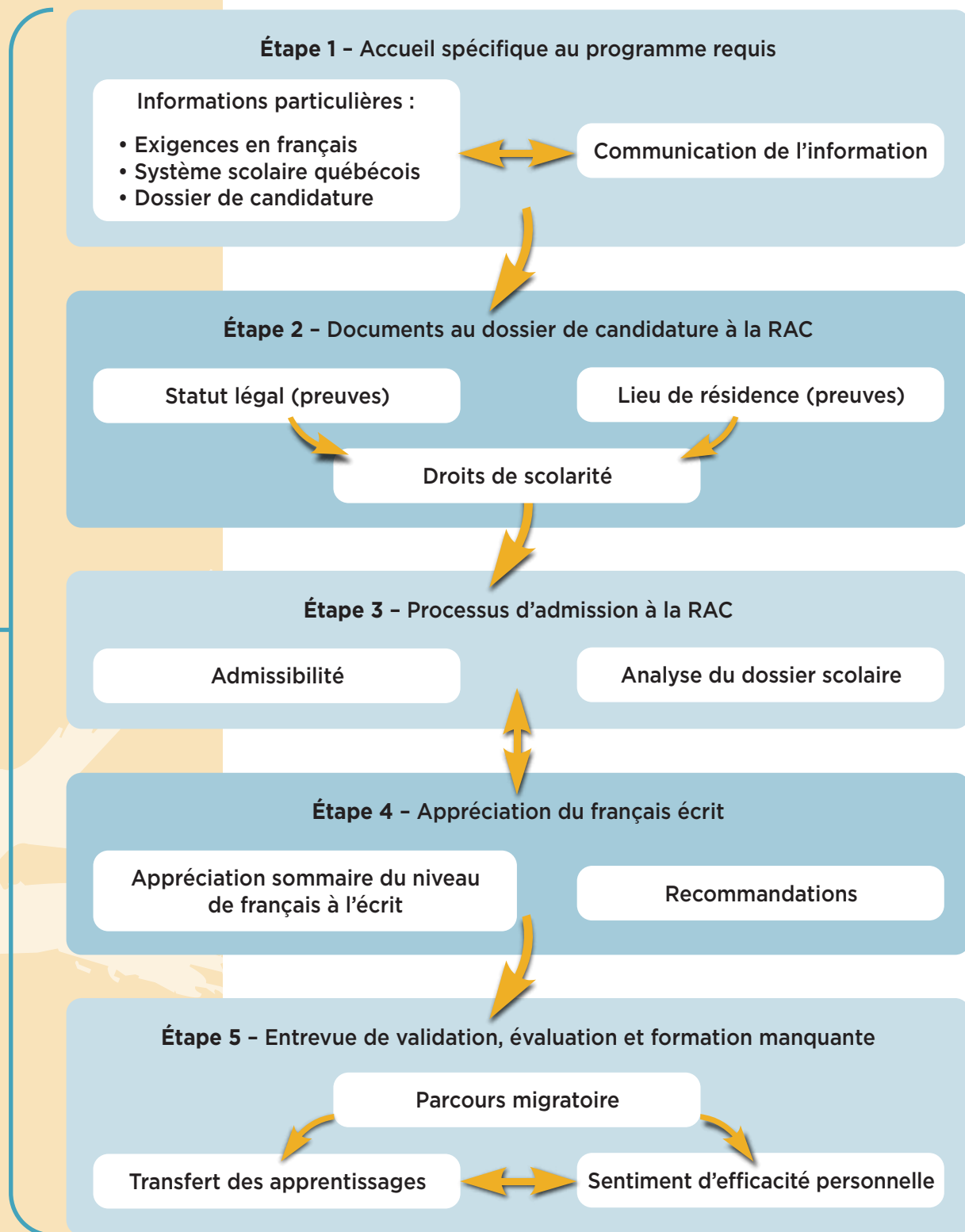


TABLEAU DES OUTILS DU GUIDE

Des outils sont proposés à l'intervenant de première ligne et au conseiller en RAC en soutien à leurs interventions de l'accueil à la fin de la démarche, si celle-ci s'est avérée pertinente.

Les deux versions du Guide : papier et numérique

Le Guide est publié en version papier et diffusé sur le Web (guideracpi.collegemv.qc.ca). Les deux versions, quasi similaires, offrent une convivialité, une latitude au conseiller pour choisir ce qui lui conviendra le mieux.

Partie I - Avant la démarche de RAC

Étapes	Outils
1- Accueil de première ligne	<ul style="list-style-type: none">• Pertinence de la RAC - survol préliminaire
2- Exploration du besoin et aiguillage	<ul style="list-style-type: none">• Portrait du candidat à la RAC• Gabarit pour curriculum vitæ• Ligne du temps (version numérique)• Aiguillage à la suite de l'analyse du besoin
3- Orientation vers une démarche de RAC dans un programme d'études collégiales	<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'adéquation entre l'expérience et les compétences d'un programme d'études

Partie II - Réalisation de la démarche de RAC

Étapes	Outils
1- Accueil spécifique au programme requis	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre d'information - repères
2- Documents au dossier de candidature à la RAC	<ul style="list-style-type: none">• Documents au dossier de candidature - repères
3- Processus d'admission à la RAC	<ul style="list-style-type: none">• Admissibilité à la démarche de RAC - repères• Analyse du dossier scolaire - repères
4- Appréciation du français écrit	<ul style="list-style-type: none">• Appréciation de la compétence à écrire• Grille d'appréciation de la compétence à écrire et recommandations
5- Entrevue de validation, évaluation et formation manquante	<ul style="list-style-type: none">• Entrevue de validation, évaluation et formation manquante - repères

Annexes

- Curriculum vitæ (version candidat)
- Liste des DEC offerts en RAC - fiches d'adéquation disponibles
- Admission - base d'équivalence (EQ)
- Admission - base suffisante (SUF)
- Résultats de l'évaluation comparative des études hors Québec
- Appréciation de la compétence à écrire (version candidat)

INTRODUCTION – PARTIE I

LES TROIS ÉTAPES DU PROCESSUS D'AIGUILLAGE

Aiguiller la personne immigrante vers les bonnes ressources nécessite temps et expertise. Les interventions requises procèdent d'un certain raisonnement visant à faciliter l'atteinte d'objectifs réalistes et pertinents. Les erreurs d'aiguillage et les errances dans le système sont coûteuses et décourageantes, autant pour le candidat immigrant que pour l'intervenant. Les outils proposés dans la première partie du Guide conviendront aux attentes du professionnel soucieux de donner, dans les meilleurs délais, une information pertinente aux candidats déroutés en quête de réponses. Sans se substituer à une démarche d'orientation, ces outils visent la meilleure adéquation possible entre les besoins de la personne et le résultat recherché.

Cette partie se décline en trois étapes. Les deux premières servent à déterminer si la RAC est le parcours le plus approprié « ici et maintenant ». Lorsque ce n'est pas le cas, un aiguillage vers d'autres démarches est suggéré afin que la personne reste active dans la recherche d'une réponse à son besoin. Ces étapes peuvent se dérouler plus ou moins simultanément et des outils ont été mis au point pour chacune d'elles.

ÉTAPE 1 – ACCUEIL DE PREMIÈRE LIGNE

Bien cibler le besoin préliminaire de la personne est capital lors de l'accueil. Avec quelques questions, il est possible d'évaluer la pertinence d'une démarche de RAC en peu de temps (se référer à l'outil « Pertinence de la RAC – survol préliminaire », p. 3). Ce questionnement permet de déterminer s'il est utile d'aller plus loin dans l'exploration de cette démarche. Sinon la personne pourra être aiguillée vers d'autres démarches (se référer au schéma « Processus d'aiguillage de la personne immigrante candidate à la RAC », p. VIII).

ÉTAPE 2 – EXPLORATION DU BESOIN ET AIGUILLAGE

Le Guide met à la disposition de l'intervenant plusieurs outils pour évaluer le besoin réel de la personne (se référer aux outils de cette étape, p. 5 à 9). Si la démarche de RAC n'est pas adéquate à son profil, voici des exemples d'autres démarches vers lesquelles il conviendra peut-être de l'orienter : organisme en employabilité, ordre professionnel, classe de francisation ou établissement de formation si la personne souhaite retourner aux études pour réorienter sa carrière. Parfois, le conseiller à l'accueil suggérera l'acquisition d'une expérience pertinente de quelques mois que ce soit par des activités de bénévolat, un travail rémunéré ou quelque autre expérience reliée au domaine d'activité de la personne.

ÉTAPE 3 – ORIENTATION VERS UNE DÉMARCHE DE RAC DANS UN PROGRAMME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

La troisième étape se réalise en amont de la démarche de RAC, lorsque celle-ci est requise. Elle s'entame si la personne souhaite poursuivre son cheminement de carrière sans réorientation et bénéficier d'une reconnaissance de ses acquis et de ses compétences. Il s'agit alors pour l'intervenant de faire l'adéquation entre le profil expérientiel, la formation et un programme d'études offrant une démarche de RAC.



ÉTAPE 1 – ACCUEIL DE PREMIÈRE LIGNE

Se diriger vers une démarche de RAC comporte de franchir différentes étapes dont les premières, notamment la validation, sont exigeantes. Cela nécessite un investissement certain de la part du candidat, de là l'importance de bien l'orienter dès le départ pour lui éviter toute perte de temps démotivante. C'est le propos de cette étape. L'accueil de première ligne est toujours déterminant pour la suite du processus. Pour les personnes immigrantes en particulier, il favorise l'amorce d'un sentiment de confiance envers l'établissement tout en donnant accès à un aiguillage pertinent vers le parcours le plus approprié.

OUTIL : PERTINENCE DE LA RAC – SURVOL PRÉLIMINAIRE

Afin d'aider l'intervenant à cibler avec justesse le besoin de la personne, voici une liste de questions qui, dès le premier contact, permettent en quelques minutes d'évaluer la pertinence d'une démarche de RAC. L'intervenant pourra ensuite déterminer la piste à suivre : poursuite de l'exploration d'une démarche de RAC ou aiguillage vers d'autres démarches (se référer au schéma, p. VIII).

Consigne Inscrivez les informations requises ou encerclez l'élément qui convient le mieux à la situation de la personne.

Marché du travail québécois		
Quel type de poste souhaitez-vous occuper ?	Est-ce qu'un diplôme québécois est essentiel à votre intégration au marché du travail ?	
	Oui	Non > Aiguillage vers d'autres démarches

↓

Expérience de travail	
Avez-vous de l'expérience dans le domaine d'emploi choisi ?	
Oui	Non > Aiguillage vers d'autres démarches

↓

Disponibilité pour une démarche de RAC		
Êtes-vous prêt à investir le temps requis pour des évaluations de compétences dans les mois à venir ?		
Oui	Peut-être	Non > Aiguillage vers d'autres démarches

↓

Poursuite de l'entrevue > Étape 2 - Exploration du besoin et aiguillage
Remarque générale, s'il y a lieu :

ÉTAPE 2 – EXPLORATION DU BESOIN ET AIGUILLAGE

Pour explorer le besoin de la personne en quête d'un service dont elle ignore s'il lui convient, il faut tout d'abord établir son profil. Les outils de l'étape 2 aideront l'intervenant à schématiser la formation et les expériences de travail du candidat et à situer sommairement le niveau de ses compétences linguistiques en français. Ces outils font aussi état des objectifs professionnels en les contextualisant selon les opportunités du marché du travail afin de favoriser un processus d'aiguillage approprié. Le portrait ainsi obtenu doit être succinct mais significatif. Dans tous les cas, c'est le parcours vers l'emploi correspondant le plus aux compétences de la personne qui est recherché.

Voici une liste d'outils sur lesquels l'intervenant peut s'appuyer pendant une entrevue pour explorer les besoins d'une personne et l'orienter vers une démarche appropriée :

- Portrait du candidat à la RAC
- Gabarit pour curriculum vitae : modèle pour une transcription des données essentielles d'un CV
- Ligne du temps : (version numérique : www.guideracpi.collegemv.qc.ca)
- Aiguillage à la suite de l'analyse du besoin

Lors de l'entrevue, l'intervenant peut opter pour la version papier des outils ou pour les mêmes outils offerts en ligne auxquels s'ajoute la « Ligne du temps ». Que l'on choisisse l'une ou l'autre approche, la présence de l'intervenant, muni des outils servant de support à l'entretien, enrichit la démarche.

OUTIL A : PORTRAIT DU CANDIDAT À LA RAC

Consigne

Inscrivez les informations requises ou encerclez l'élément qui convient le mieux à la situation de la personne.

Quelle est l'année de l'arrivée au Québec du candidat ?

Quel est son principal domaine d'expertise acquise par le biais des études ou du travail ?

Quels sont ses objectifs professionnels ?

Quel est le titre de l'emploi visé ?

OUTIL A : PORTRAIT DU CANDIDAT À LA RAC (SUITE)

Exigence particulière du marché du travail québécois lié au domaine d'expertise, s'il y a lieu		
Norme professionnelle	Réglementation	Permis de pratique
Marché du travail : situation actuelle du candidat		
Sans emploi	Emploi déqualifiant	Emploi hors du domaine d'études
Parcours expérientiel québécois		
Expérience au Québec dans son domaine		Expérience au Québec hors de son domaine
Oui > Durée :	Non	Oui > Domaine : > Durée : Non
Parcours expérientiel à l'étranger		
Expérience hors du Québec dans son domaine		Expérience hors du Québec hors de son domaine
Oui > Durée :	Non	Oui > Domaine : > Durée : Non
Formation		
Niveau de scolarité atteint au Québec		Niveau de scolarité atteint hors du Québec
Dernier diplôme obtenu : Domaine :		Nombre d'années de scolarité : Domaine :
Niveau de maîtrise de la langue française à l'oral		
Faible	Moyen	Bon Très bon

OUTIL B : GABARIT POUR CURRICULUM VITAE (SUITE)

Expérience de travail hors du Québec				
	Pays	Domaine	Type d'emploi	Durée
Expérience de travail hors du Québec				
Bénévolat				
Autre expérience pertinente				
Expérience de travail au Québec				
	Domaine	Type d'emploi	Durée	
Expérience de travail au Québec				
Bénévolat				
Autre expérience pertinente				
Remarque générale, s'il y a lieu :				



OUTIL C : AIGUILLAGE À LA SUITE DE L'ANALYSE DU BESOIN

L'information récoltée à l'aide des outils précédents devrait conduire l'intervenant à un bilan du profil du candidat et à une analyse de ses besoins. Muni de ces indications, l'intervenant pourra recommander au candidat une démarche spécifique.

Consigne

Cochez la démarche appropriée selon le profil du candidat et l'analyse de ses besoins.

Aiguillage : exemples de démarches à proposer

- RAC en formation professionnelle
- Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO)
- Employabilité (organismes d'aide)
- Obtention d'un permis d'exercice (ordres professionnels)
- Francisation
- Ateliers ou cours de français pour allophones
- Retour aux études
- Bonification de l'expérience

Remarque :

- Démarche de RAC en formation technique (AEC/DEC)

Programme d'études collégiales :

Remarque :

ÉTAPE 3 – ORIENTATION VERS UNE DÉMARCHE DE RAC DANS UN PROGRAMME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Pour choisir la meilleure démarche de RAC, il convient de mettre en relation le parcours de travail et de vie du candidat avec les compétences du programme d'études. Quand les personnes ont acquis leur expérience dans des contextes non familiers, il peut être difficile d'établir des liens pertinents. La fiche d'adéquation proposée ici facilite l'aiguillage vers le bon programme.

OUTIL : FICHE D'ADÉQUATION ENTRE L'EXPÉRIENCE ET LES COMPÉTENCES D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES

Consigne Cette fiche d'adéquation comprend certains prérequis de base expérimentiels pour un programme d'études donné. Elle comporte aussi les types d'emploi associés et les compétences du programme. Le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance a été choisi pour l'illustrer. D'autres fiches (se référer à la liste à la section Annexes), une pour chaque diplôme d'études collégiales ayant fait l'objet d'une instrumentation consensuelle en RAC, sont présentées sur le site Internet de la publication (www.guidetracpi.collegemv.qc.ca).

Titre du programme

Techniques d'éducation à l'enfance

322.A0

Type de sanction

DEC

Nombre de compétences

22

Clientèle

Toute personne ayant ces champs de compétences :

- Accompagnement d'enfants en favorisant leur développement global au sein d'un service de garde
- Accompagnement de groupes d'enfants en favorisant leur socialisation
- Conception et animation d'activités éducatives
- Relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources

Expérience requise au Québec :

Aucune

Remarque : Une mise à niveau¹ pourrait être recommandée avant ou durant la démarche.

Le programme comprend un ou des éléments de compétences en français écrit :

- Oui
 Non

Remarque :

¹ Il peut s'agir d'un stage en emploi, d'un ajout d'expérience, d'apprentissages ciblés, etc.

Principaux emplois reliés à l'obtention du diplôme

- Éducatrice en centre de la petite enfance
- Éducatrice en garderie
- Éducatrice en service de garde en milieu scolaire
- Conseillère pédagogique en petite enfance

Compétences du programme d'études

- Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
- Intervenir au regard de la santé de l'enfant
- Assurer une saine alimentation à l'enfant
- Observer le comportement de l'enfant
- Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global
- Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif
- Fournir de l'aide à l'enfant
- Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants
- Communiquer en milieu de travail
- Concevoir des activités de développement global de l'enfant
- Organiser des activités éducatives
- Animer des activités éducatives
- Analyser les besoins particuliers d'un ou d'une enfant
- Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources
- Définir l'approche pédagogique à adopter avec l'enfant
- Concevoir et réviser le programme éducatif
- Analyser la fonction de travail
- Analyser le contexte de vie familiale et sociale d'un ou d'une enfant et en déterminer les effets sur son comportement
- Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle
- Travailler en équipe
- Organiser un service de garde à l'enfance
- Assurer des services éducatifs à un groupe d'enfants

INTRODUCTION – PARTIE II

LES CINQ POINTS EXIGEANT UN TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DURANT LA DÉMARCHE DE RAC

La deuxième partie du Guide traite spécifiquement de la démarche de RAC au collégial et des particularités à considérer à chacune des étapes quand il s'agit de personnes issues de l'immigration.

Elle comporte cinq points déterminés selon les spécificités de ces dossiers. Les quatre premiers font partie de l'accueil et de l'analyse du dossier. Jugés délicats et complexes dans leur traitement lorsque le temps manque, ces quatre premiers points sont déterminants pour une issue satisfaisante du processus. Quant au cinquième point, il amalgame les trois étapes clés de la démarche : la validation, l'évaluation des compétences et la formation manquante. La relation entre le spécialiste de contenu et le candidat lors de ces étapes est abordée en contexte de parcours migratoire.

Les outils développés donnent ainsi au conseiller des repères utiles pour traiter ces candidatures issues de l'immigration :

- L'accueil spécifique au programme d'études
- Les documents au dossier de candidature à la RAC
- Le processus d'admission à la RAC
- L'appréciation du français écrit
- L'entrevue de validation, l'évaluation et la formation manquante

L'élaboration de la partie II a bénéficié de l'expertise des aides pédagogiques individuelles du Bureau de la RAC du Cégep Marie-Victorin en ce qui a trait à l'analyse du dossier et à l'admission.

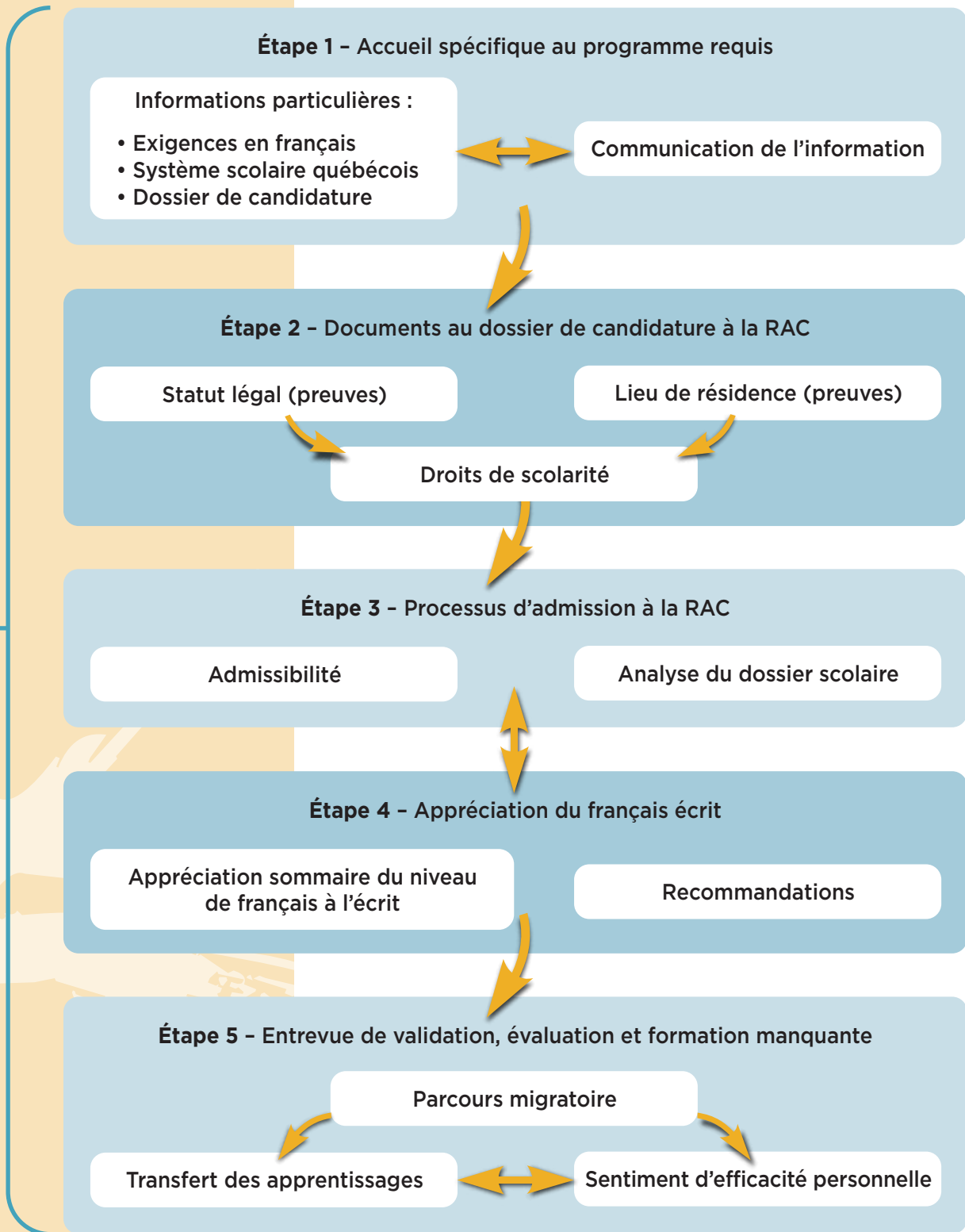
D'autre part, des groupes de discussion, formés de personnes immigrantes ayant fait la démarche et de spécialistes de contenu expérimentés, ont permis de faire ressortir les particularités de ces candidatures et les défis qu'elles posent aux organisations, notamment aux conseillers. Ceux-ci¹ ont d'ailleurs apporté un éclairage déterminant quant aux propositions faites dans cette deuxième partie du Guide, surtout en ce qui concerne l'accueil spécifique au programme et les attentions qu'exige la démarche de RAC quand elle est vécue par des personnes issues de l'immigration.

Le schéma du cadre conceptuel à la page suivante illustre les points traités dans cette deuxième partie du Guide.

1 L'équipe du Bureau de la RAC du Cégep Marie-Victorin.

SCHÉMA : RAC ET DOSSIERS ISSUS DE L'IMMIGRATION – POINTS DE LA DÉMARCHE EXIGEANT UN TRAITEMENT SPÉCIFIQUE

Partie II
du Guide



ÉTAPE 1 – ACCUEIL SPÉCIFIQUE AU PROGRAMME REQUIS

La rencontre d'information est la toute première étape de la démarche de RAC. Elle est nécessaire, voire obligatoire, dans un contexte où, peu connues, les étapes de la démarche et ses exigences doivent être clairement présentées.

La rencontre d'information peut être offerte à une seule personne ou à un groupe. Les personnes immigrantes, dans tous les cas, ne formeront pas un groupe homogène. Issues de différentes nations, certaines seront au Québec depuis plus longtemps que d'autres, auront un emploi ou seront sans travail, maîtriseront plus ou moins la langue française, seront parfois peu familières avec le système scolaire québécois. En raison de ces particularités, le discours tenu par le conseiller en RAC devra prendre en compte ces considérations :

- La communication de l'information
- Les exigences en français
- Le système scolaire québécois
- Les exigences particulières du dossier de candidature

Tout au long de la rencontre d'information, le conseiller veillera à se distancier de ses propres références culturelles ou de ses a priori. Cette recommandation est d'ailleurs valable en tout temps, non seulement lors de présentations à des personnes issues d'autres cultures. Par exemple, un candidat fortement tatoué, une personne qui s'exprime sans cesse haut et fort peuvent influencer les perceptions initiales tout autant qu'un accent difficile à saisir ou une tenue vestimentaire moins familière. La première impression et ses effets parfois durables sur les perceptions ne doivent pas influencer le processus.

OUTIL : RENCONTRE D'INFORMATION – REPÈRES

Consigne Les éléments ci-dessous sont particulièrement à considérer pour les rencontres d'information en groupe ou individuelles.

La communication de l'information

L'auditoire étant multiculturel et certaines personnes, allophones, il est primordial d'adapter son style de communication en conséquence. En dépit d'une faible connaissance du contexte québécois, tous devraient être en mesure de comprendre les informations transmises.

Voici quelques indicateurs.

- **Le rythme** : il est important de garder en tête que certaines personnes auront besoin de prendre le temps de comprendre les mots et d'intégrer leur sens. Il est donc suggéré d'adopter un débit adéquat tout en évitant un langage infantilisant.
- **Le flux d'information** : il s'agit de ne pas saturer l'exposé d'informations superflues et de s'en tenir aux éléments essentiels.
- **Le choix des mots** : attention aux expressions québécoises difficiles à comprendre pour un non-initié. L'utilisation d'un français standard est recommandée.
- **La communication non verbale** : être attentif aux signaux non verbaux des personnes permet d'estimer le niveau général de compréhension. Les expressions du visage et la gestuelle sont particulièrement riches d'enseignement quant à l'attention portée au message et à sa compréhension.

OUTIL : RENCONTRE D'INFORMATION – REPÈRES (SUITE)

La communication de l'information (suite)

- **La vérification** : il est utile de vérifier de temps à autre la compréhension des personnes en leur demandant, par exemple, de reformuler ce qu'elles viennent tout juste d'entendre.
- **Le moyen de communication** : l'utilisation d'une présentation PowerPoint succincte lors des rencontres en groupe est un moyen efficace de simplifier les contenus en ne retenant que l'essentiel.

Exigences en français

Un positionnement institutionnel clair quant aux exigences requises en français pour la démarche de RAC permet d'entrée de jeu de communiquer sans équivoque les attentes de l'établissement.

- Une approche rassurante concernant les exigences attendues est souhaitable.
- Des exemples peuvent étayer le propos pour ne pas créer un stress inutile.
- Les exigences plus précises relatives à l'évaluation de chaque compétence seront transmises plus tard, lors des présentations des conditions de reconnaissance.

Système scolaire québécois

Il est préférable de valider la compréhension des personnes du système scolaire québécois, ainsi :

- Les différents ordres d'enseignement (primaire, secondaire, professionnel, collégial, universitaire) et la place de l'AEC ou du DEC dans ce système.
- Les diplômes requis selon le domaine dans le contexte du marché du travail au Québec.

A noter Le premier objectif de la personne immigrante est de trouver un travail rejoignant le plus ses compétences. Il est essentiel de situer honnêtement la valeur du diplôme convoité sur le marché du travail québécois.

Exigences particulières du dossier de candidature

Au moment de répertorier les documents requis, il est important de les distinguer selon le lieu de naissance de la personne pour éventuellement établir son statut légal :

- personne née au Québec
- personne née au Canada hors du Québec
- personne née hors du Canada

A noter Les droits de scolarité sont par ailleurs fonction du lieu de résidence. Pour plus de détails, se référer à l'outil « Documents au dossier de candidature – repères » à l'étape suivante.

ÉTAPE 2 – DOCUMENTS AU DOSSIER DE CANDIDATURE À LA RAC

Une fois que le candidat a en main toute l'information requise, il peut déposer un dossier de candidature à la démarche de RAC. Celui-ci devra comprendre toutes les pièces justificatives exigées pour l'admission au programme d'études et pour la démarche de RAC.

À l'étape 2 sont étudiées les particularités concernant le dossier de candidature des personnes immigrantes. Par exemple, le statut légal et le lieu de résidence sont considérés dans un esprit de conformité au cadre réglementaire et aussi parce qu'ils ont une incidence sur les droits de scolarité.

Les documents relatifs aux acquis scolaires et expérientiels sont aussi traités à cette étape, et ce, conjointement pour juger de la pertinence de la démarche. Les parcours scolaire et expérientiel faits à l'étranger nécessitent un examen attentif pour bien rendre justice aux personnes. Les dossiers se doivent d'être complets en soutien à cet examen.

OUTIL : DOCUMENTS AU DOSSIER DE CANDIDATURE – REPÈRES

L'outil présenté ici énumère d'abord les pièces justificatives à insérer au dossier de candidature¹ des personnes issues de l'immigration *selon le statut légal de la personne*. Les documents soutenant les *preuves d'acquis scolaires et expérientiels* sont également répertoriés dans cet outil. Pour clarifier cette matière complexe, les principaux questionnements sur le statut légal, les droits de scolarité et les pièces justificatives concernant la scolarité et l'expérience de travail sont recensés au point « Foire aux questions » (p. 20 à 23).

Statut légal

«La détermination du statut légal des élèves concerne tous les établissements d'enseignement collégial québécois, soit les cégeps, les établissements privés subventionnés et non subventionnés, ainsi que les écoles gouvernementales. Chaque établissement doit s'assurer de recueillir les différentes pièces justificatives déterminant le statut, conformément aux lois et aux règlements provinciaux et fédéraux sur l'immigration². »

Les différents statuts

- Citoyen canadien
- Réfugié
- Autochtone
- Résident permanent du Canada
- Étudiant étranger

Lieu de résidence et droits de scolarité

« Un étudiant est soumis au Règlement sur la définition de résident du Québec et doit fournir à l'établissement d'enseignement la preuve qu'il est résident du Québec dès que le gouvernement du Québec contribue, par ses subventions, au financement de ses études³ », ce qui est le cas en RAC. Il faut ainsi faire la preuve de la résidence au Québec afin que ces personnes puissent bénéficier du principe d'accessibilité et de gratuité des études collégiales prévu par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Le *Guide administratif sur l'établissement du statut de résident du Québec dans le réseau collégial* est un outil indispensable pour bien choisir la règle selon le cas traité. Le Service de l'organisation scolaire de chaque collège⁴ connaît ces règles et saura apporter son soutien le cas échéant, soit en traitant la demande soit en assistant le personnel de la RAC.

Pour les personnes bénéficiant du principe de gratuité (citoyen canadien ou résident permanent et résident au Québec) les « droits prescrits à percevoir⁵ » et les « droits de toute nature » sont de même type pour tous les collèges même si les montants varient d'un établissement à l'autre.

1 Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a déposé en 2015 le document « Balises de vérification » faisant état des pièces justificatives à joindre à tout dossier de RAC.

2 Gouvernement du Québec, *Guide administratif sur le dossier des élèves étrangers dans les établissements d'enseignement collégial du Québec*, 2008.

3 Gouvernement du Québec, *Guide administratif sur l'établissement du statut de résident du Québec dans le réseau collégial*, 2014.

4 *Ibid.*

5 Gouvernement du Québec, *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, article 24.5.

Pièces justificatives à propos du statut légal et du lieu de résidence

Le tableau ci-dessous répertorie les documents à mettre au dossier en preuve du statut légal de la personne et de son lieu de résidence pour justifier les droits de scolarité exigés.

À noter Afin de ne pas alourdir outre mesure la tâche des établissements d'enseignement, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accepte des *pièces justificatives photocopiées recto verso* dans la mesure où elles sont bien lisibles.

Le candidat en RAC doit faire la preuve de son statut légal et fournir à son établissement d'enseignement les documents exigés *en début de parcours* puisqu'une reconnaissance officielle pourrait survenir à tout moment du semestre. Les documents doivent être traduits en français ou en anglais. Le candidat pourra être référé à l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) pour un service professionnel.

Tous	Certificat de naissance (de l'état civil) ou acte de naissance où figure le nom des parents
Citoyen canadien né au Canada, hors du Québec	Preuve de résidence au Québec depuis un an (ex. : carte d'assurance maladie valide)
Citoyen canadien ou résident permanent	Preuve de citoyenneté : carte ou certificat de citoyenneté canadienne OU Preuve de résident permanent : carte de résident permanent ou formulaire d'immigration IMM-1000 ou IMM-5292 ou IMM-5688 ou IMM-5617 ET Preuve de résidence au Québec : carte d'assurance maladie valide ou certificat de sélection du Québec (CSQ) ou formulaire IMM-1000 ou IMM-5292 ou IMM-5688 ou IMM-5617 avec la mention du numéro du CSQ À noter Une lettre officielle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) confirmant la délivrance prochaine du CSQ est aussi acceptée en preuve.
Réfugié	Un réfugié peut être en démarche d'acceptation de son statut de réfugié ou être « réfugié accepté ». Le certificat de sélection du Québec (CSQ) suit de près la lettre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ou de Citoyenneté et Immigration Canada officialisant le statut de réfugié. Le statut de réfugié donne les mêmes droits de travail et d'études que ceux dont bénéficie un résident permanent du Canada. Les démarches d'acceptation du statut de réfugié peuvent cependant s'échelonner durant plusieurs mois, voire plusieurs années.

Réfugié (suite)

Réfugié avec certificat de sélection du Québec (CSQ)

- Lettre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ou de Citoyenneté et Immigration Canada
- Permis d'études
- Preuve d'assurance

A noter

Ces candidats sont exemptés des droits de scolarité et doivent être traités comme des résidents permanents du Canada.

Réfugié sans certificat de sélection (CSQ)

- Lettre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ou de Citoyenneté et Immigration Canada
- Certificat d'acceptation du Québec pour études
- Permis d'études
- Preuve d'assurance

A noter

Ces candidats doivent être traités comme des « Canadiens non résidents du Québec ».

Étudiant étranger

Il y a fort peu d'étudiants étrangers qui font des demandes de candidature en RAC, ces situations sont donc rares et devraient être traitées au cas par cas. Elles pourraient, par exemple, être le fait d'étudiants déjà admis au secteur régulier.

Plusieurs considérations et de nombreuses exceptions doivent être prises en compte dans le traitement des dossiers de candidats étrangers. Le certificat d'acceptation du Québec (CAQ), le permis d'études, la preuve d'assurance, les droits de scolarité selon le pays, etc. sont parmi les documents et les exigences propres à ces dossiers. Les erreurs peuvent être coûteuses. Il est fortement recommandé de transmettre ces dossiers au Service de l'organisation scolaire de l'établissement collégial qui, à l'aide du *Guide administratif des élèves étrangers dans les établissements d'enseignement collégial du Québec*, saura appliquer la bonne règle selon le cas.

En transmettant le dossier au Service de l'organisation scolaire, il est important de rappeler que la démarche en RAC, même si elle se traduisait par une reconnaissance officielle de plusieurs cours, ne donne pas lieu à *elle seule* à un statut d'études à temps plein.

En ce qui concerne la déclaration des clientèles au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, elle se fait selon les règles habituelles pour les dossiers de RAC. Le Ministère récupère les sommes plus tard, s'il y a lieu, selon le code de citoyenneté inscrit dans le système Socrate. Les étudiants canadiens non résidents du Québec devront verser des droits de scolarité dont le montant est fixé par les règles budgétaires annuelles. Cette règle s'applique également aux étudiants étrangers, sauf aux citoyens français qui bénéficient des mêmes conditions que les étudiants collégiaux québécois. L'annexe C010 du *Régime budgétaire et financier des cégeps* en définit les paramètres.

Références : *Coûts des études et Régime budgétaire et financier des cégeps*, annexe C010 « Droits de scolarité des étudiants étrangers et des étudiants canadiens non-résidents du Québec. » (www.education.gouv.qc.ca).

Droits de scolarité et résidence à l'étranger

Est-ce que mon établissement peut réduire les droits de scolarité d'un « étudiant » étranger du fait qu'il n'est pas inscrit à un parcours régulier ?

Non :

- « Un collège doit en outre, conformément aux règles budgétaires établies par le ministre, exiger des droits de scolarité d'un étudiant qui n'est pas un résident du Québec. »
- Au sens de la Loi, le candidat à la RAC est un étudiant.

Référence : *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, article 24.2 (www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca).

Preuve de statut légal : documents manquants

Que faire si une personne ne peut présenter l'un ou l'autre des documents prouvant son statut légal ?

- Si, pour des raisons extraordinaires, une personne ne peut fournir au moins un document prouvant son lien de filiation, une « attestation de renseignement relatif au code permanent », un formulaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dont les organisations scolaires disposent, peut remplacer le certificat de naissance ou un document d'immigration qui ne stipule pas le nom des parents.

Référence : *Guide administratif sur l'établissement du statut de résident du Québec dans le réseau collégial* (<http://collections.banq.qc.ca>).

A noter

Cette « attestation de renseignement relatif au code permanent » ne peut être utilisée pour prouver l'identité de la personne au sens de l'immigration. Les formulaires IMM-1000, IMM-5292, IMM-5688 ou IMM-5617 doivent confirmer le nom du candidat et aucun formulaire ou déclaration sous serment ne peut les remplacer.

Lieu de résidence et droits de scolarité

Lorsqu'une personne, née à l'étranger, réside au Québec, peut-elle bénéficier des mêmes droits de scolarité qu'une personne née au Québec ?

Oui :

Oui, si une personne, citoyenne canadienne ou résidente permanente, peut prouver qu'elle réside au Québec, elle bénéficie des mêmes droits de scolarité qu'une personne née au Québec.

A noter

Les droits afférents (droits de scolarité) comprennent :

- des droits d'admission
- des droits d'inscription
- d'autres droits afférents aux services d'enseignement
- des droits de toute autre nature

Référence : *Les droits afférents aux services d'enseignement au collégial* (www.education.gouv.qc.ca).

Validité de la carte d'assurance maladie

Comment s'assurer de la validité d'une carte d'assurance maladie en preuve de résidence au Québec?

- Si le numéro séquentiel de la carte est 03 ou supérieur, la carte est valide pour attester de la résidence au Québec d'une personne.
- Si le numéro séquentiel est 01 ou 02, le Service de l'organisation scolaire de l'établissement doit valider la carte à l'aide d'un outil de validation mis à sa disposition et garder une copie de la carte et de cet outil au dossier du candidat.
- Dans tous les cas, la carte d'assurance maladie ne doit pas être expirée au moment où elle est remise par le candidat. Pour toute photocopie de la carte, le numéro d'assurance maladie doit être caché ou rayé de façon à ce qu'il soit illisible après la prise de copie.

Référence : *Guide administratif sur l'établissement du statut de résident du Québec dans le réseau collégial* (<http://collections.banq.qc.ca>).

Carte d'assurance maladie : document substitut, s'il y a lieu

D'autres documents pourraient-ils remplacer la carte d'assurance maladie?

Oui :

On peut lui substituer un document parmi les suivants où le nom du candidat figure :

- Relevé de taxes municipales ou scolaires
- Bail de location
- Relevé hypothécaire
- Etc.

ET

Deux documents parmi les suivants :

- Facture de services publics
- Permis de conduire
- Correspondance officielle d'une administration municipale, provinciale ou fédérale, d'une institution financière ou d'un établissement d'enseignement
- Etc.

Référence : *Guide administratif sur l'établissement du statut de résident du Québec dans le réseau collégial* (<http://collections.banq.qc.ca>).

Certificat de sélection du Québec (CSQ)

À quoi sert le certificat?

Le CSQ est délivré quand la personne est en processus d'obtention de la résidence permanente au Canada. Il peut être délivré avant même l'arrivée de la personne au Québec. Il deviendra périmé si la personne ne fait pas sa demande de résidence permanente au Canada durant les trois ans de validité du CSQ.

Référence : *Immigrer au Québec* (www.immigration-quebec.gouv.qc.ca).

Validité du CSQ

Comment s'assurer de la validité d'un CSQ comme pièce justificative?

Pour être accepté comme pièce justificative, le certificat de sélection du Québec (CSQ) doit avoir servi à l'obtention de la résidence permanente au Canada. La date d'obtention de la résidence permanente se situe alors durant la période de validité du CSQ ou durant les deux années qui suivent la fin de la période de validité du CSQ.

Référence : *Guide administratif sur l'établissement du statut de résident du Québec dans le réseau collégial* (<http://collections.banq.qc.ca>).

Certificat de naissance de l'état civil ou acte de naissance : document manquant

Y a-t-il une façon de suppléer à un certificat de naissance non disponible?

Oui :

Si la personne ne dispose pas de son certificat de naissance, le formulaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, « Attestation de renseignement relatif au code permanent », peut lui être substitué. Fourni par le Service de l'organisation scolaire de l'établissement collégial, le formulaire sera acheminé à la personne une fois rempli, en preuve au dossier.

Pièces justificatives à propos de la scolarité et de l'expérience

Le tableau ci-dessous répertorie les documents à mettre au dossier en preuve de la scolarité et de l'expérience des personnes.

Administration	<ul style="list-style-type: none">• Demande d'admission (remplie, signée et datée).
Scolarité	<ul style="list-style-type: none">• Relevé de notes ou diplôme des études secondaires et postsecondaires effectuées au Québec, s'il y a lieu.• Relevé de notes ou diplôme des études secondaires et postsecondaires effectuées hors du Québec.• Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec (ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion), si disponible.
Expérience	<ul style="list-style-type: none">• Attestations d'emploi. En l'absence d'attestations d'emploi disponibles, des précisions sont données quant au suivi à faire au point suivant (Foire aux questions).• CV : sous une forme personnelle ou selon le gabarit proposé à la partie I de ce Guide, outil « Exploration du besoin et aiguillage ».



Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec : document manquant

Est-il nécessaire que l'évaluation comparative du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) soit mise au dossier pour prouver les études effectuées à l'étranger?

Non :

L'évaluation comparative du MIDI (ou un document similaire) n'est absolument pas requise par le Règlement sur le régime des études collégiales. Bien que ce document soit pertinent, il peut être remplacé par les relevés de notes et diplômes de la personne.

Référence : *Règlement sur le régime des études collégiales*, article 2.2 (www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca).

Relevés de notes et diplômes obtenus à l'étranger : perte

Que faire lorsque la personne n'a pas accès à ses relevés de notes ou diplômes obtenus à l'étranger?

Certaines personnes immigrantes ou réfugiées n'ont aucun accès aux documents requis pour l'analyse de leur dossier en raison de circonstances extraordinaires : guerre, catastrophe naturelle ou autres contingences inhabituelles.

Pour éviter tout préjudice, il est possible de faire appel à un commissaire à l'assermentation. Ce dernier fera porter serment à la personne sur son expérience et ses études antérieures. La pratique montre que seules les personnes ayant une incapacité réelle à fournir des documents se prévalent de cette solution.

- « Au Québec, les commissaires à l'assermentation sont nommés par le ministre de la Justice pour une période renouvelable de trois ans. Leur rôle est de faire prêter serment à des personnes dans les cas où le serment est requis ou permis par la loi. ».
- Outre le serment solennel, l'étape de validation, incluant une entrevue avec deux spécialistes, est déterminante pour la poursuite, ou non, de la démarche.

Attestations d'emploi : documents manquants

Que faire lorsque la personne n'a pas accès à ses attestations d'emploi?

Les attestations d'emploi confirment un cumul d'expériences de travail. Elles démontrent le sérieux de la démarche. Même s'il est préférable de déposer un dossier comportant une ou des attestations d'emploi, d'autres documents peuvent étayer un dossier :

- certificats de travail
- lettres de recommandation
- preuves d'entreprise ou relevé d'impôts, dans le cas des travailleurs autonomes ou des chefs d'entreprise

D'autre part, un candidat pourrait avoir appris de façon autodidacte, dans des expériences de bénévolat, de coopération, hors du Québec, sans preuve à l'appui. L'analyse croisée d'un CV et de l'autoévaluation et l'entrevue de validation menée par deux spécialistes peuvent suppléer aux attestations d'emploi. Ce processus rigoureux sera garant du niveau d'intégration des compétences du programme d'études.

ÉTAPE 3 – PROCESSUS D'ADMISSION À LA RAC

En RAC, une personne peut être admissible à un programme parce qu'elle remplit les exigences prescrites par le Règlement sur le régime d'études collégiales (RREC), mais ne pas être admise à la démarche parce que son niveau d'intégration des compétences du programme est jugé insuffisant à l'étape de validation. L'admission à un programme d'études, condition incontournable à toute démarche en RAC, présente ainsi la particularité d'intégrer à son processus le jugement professionnel de spécialistes de contenu sur le bien-fondé d'une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences.

OUTIL A : ADMISSIBILITÉ À LA DÉMARCHE DE RAC – REPÈRES

Admissibilité et bases d'admission

Le niveau d'intégration des compétences d'un programme, jaugé lors de la validation, aura préséance sur toutes considérations quant à la poursuite ou non de la démarche de RAC. C'est pourquoi, *avant* la validation, il est question d'*admissibilité* selon les conditions d'admission au programme d'études choisi. Il ne serait en effet pas souhaitable que la personne aille trop loin dans le processus de validation de sa candidature en RAC si elle n'est pas admissible aux études collégiales. L'admissibilité est en quelque sorte un premier pas vers l'admission en ce qu'elle permet au professionnel responsable de vérifier globalement la conformité du dossier. Elle est utile afin d'éviter à certaines personnes un processus d'admission exigeant, car, en RAC, ce processus va de pair avec celui de validation de la candidature. Cela étant, les bases d'admission que comporte le RREC donnent une grande latitude, la démarche ne sera interrompue à ce stade que pour quelques personnes.

Bases d'admission

Le Règlement sur le régime d'études collégiales (RREC)¹ énonce les bases d'admission possibles tant pour les diplômes d'études collégiales (DEC) que pour les attestations d'études collégiales (AEC) :

- Admission sur la base du diplôme d'études secondaires (DES-DEP) : RREC, articles 2 et 2.1
- Admission sur la base d'une formation jugée équivalente : RREC, article 2.2
- Admission sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes : RREC, article 2.2

Tout candidat à la RAC devra satisfaire à l'une ou l'autre de ces exigences.

Base d'admission pour une formation jugée équivalente (EQ)

Cette base d'admission est utilisée notamment dans la situation suivante :

- La personne a fait des études hors du Québec qui correspondent à un niveau d'au moins une 5^e secondaire réussie.

A noter

L'évaluation comparative du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) peut étayer le dossier, mais n'est pas absolument requise. Des tableaux comparatifs diffusés sur Internet (voir l'outil « Analyse du dossier scolaire - repères » pour des références crédibles) peuvent être utilisés afin de déterminer si le niveau des études hors du Québec est comparable ou supérieur à celui d'études secondaires réussies.

Au dossier :

- Relevés de notes

ET

- Formulaire maison consignnant l'analyse comparative des études effectuées hors du Québec, établie par l'établissement collégial. Un modèle de formulaire est fourni à la section Annexes de ce Guide.

OU

- Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec.

1 Règlement sur le régime d'études collégiales (www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca).

Base d'admission pour une formation et expérience jugées suffisantes (SUF)

Cette base d'admission est utilisée dans la situation suivante :

- La personne a fait des études hors du Québec qui correspondent à un niveau inférieur à la 5^e secondaire.

ET

- Elle a une expérience jugée suffisante.

A noter

L'expérience suffisante est, à cette étape, appréciée par le professionnel à partir du curriculum vitæ et des lettres d'emploi. Chaque candidature est unique et devra être jugée selon ses particularités. L'expérience à l'étranger est évidemment considérée.

Au dossier :

- Relevés de notes.
- Curriculum vitæ de la personne. L'outil « Gabarit pour CV », présenté à l'étape 2 – Exploration du besoin et aiguillage, en première partie de ce Guide, pourrait être utilisé (section Annexes pour la version candidat).
- Lettres d'emploi.
- Formulaire maison consignait la formation jugée suffisante établie par l'établissement collégial. Un modèle de formulaire est fourni à la section Annexes de ce Guide.

Admissibilité et évaluation comparative des études effectuées hors du Québec

L'évaluation comparative des études délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) est un outil utile au dossier, mais il n'est pas indispensable. Ce document est généralement utilisé par les collègues à deux fins distinctes. La première concerne la base d'admission (article 2.2, RREC). La deuxième est en quelque sorte corollaire à la première, elle a trait aux équivalences de cours. Ainsi, lorsque l'évaluation comparative établit un niveau d'études supérieures, le professionnel responsable examine alors les relevés de notes qui ont permis de déterminer ce niveau afin d'octroyer des équivalences cours par cours, le cas échéant.

L'évaluation comparative seule ne peut être utilisée pour des équivalences cours par cours, parce qu'elle est basée sur le coefficient global des résultats obtenus par la personne. L'analyse de l'établissement collégial prendra en compte les seuils de réussite de chaque système pour octroyer ou non les équivalences de cours.

Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

L'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec, c'est :

- un document délivré par le MIDI qui établit une comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels
- une opinion d'expert émise à titre indicatif qui a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation des personnes qui ont étudié à l'extérieur du Québec

Elle établit :

- des repères scolaires (ou principaux diplômes)
- des domaines de formation en comparant les études effectuées à l'extérieur du Québec par rapport au système scolaire québécois

L'évaluation comparative, ce n'est pas :

- un diplôme
- une équivalence de diplôme

Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (suite)

À noter

- Le MIDI ne procède pas à l'évaluation comparative lorsque le niveau d'études atteint à l'étranger est, en comparaison avec le système québécois, inférieur à une 3^e secondaire.
- Le MIDI ne prend en compte que les diplômes délivrés par des organismes reconnus par les instances officielles (les ministères concernés dans chaque pays, par exemple).
- Le MIDI valide l'établissement de formation où la personne a fait son cursus scolaire. Il n'authentifie pas les diplômes de la personne.
- L'analyse du MIDI est globale et ne s'attarde pas aux échecs de cours.

Référence : *Obtenir une évaluation comparative* (www.immigration-quebec.gouv.qc.ca).

Admissibilité et cours préalables

Les candidats ayant étudié à l'étranger sont souvent très scolarisés. La plupart du temps, ils n'auront cependant pas à leur parcours des cours précis en préalable à l'admission dans un programme collégial du Québec à moins de les avoir faits une fois arrivés au Québec.

Lors d'un parcours scolaire habituel, les cours préalables sont exigés afin de garantir certaines bases scolaires plus spécifiques. Ils visent le succès de la personne en *formation initiale*.

En RAC, la logique est tout autre. Il appartient aux spécialistes de contenu de déterminer, lors de l'entrevue de validation, si la personne a suffisamment intégré les compétences à démontrer. Pour cette raison, l'étape de validation de la candidature constitue un moment clé de l'admission dans la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences.

À noter La base d'admission pour une formation jugée équivalente (EQ) permet de faire fi des préalables pour la déclaration des cours dans le progiciel CLARA.



Analyse du cheminement scolaire

L'analyse du dossier scolaire représente toujours un défi pour les conseillers en RAC et l'exercice se complexifie s'il s'agit d'analyser une formation effectuée hors du Québec. Les systèmes scolaires diffèrent d'un pays à l'autre, les seuils de réussite aussi. Ces parcours scolaires très variés invitent à une grande rigueur pour rendre justice à ce qui a déjà été sanctionné. Il s'agit de ne pas causer de préjudice ni de piéger quiconque en exigeant, par exemple, des conditions à la reconnaissance d'acquis sanctionnés dans d'autres systèmes ou, au contraire, en laissant croire à tort que des compétences pourraient être démontrées en l'absence d'une réelle intégration de ces compétences.

Par souci d'équité, une réflexion s'imposera par ailleurs pour convenir de pratiques plus uniformes sur l'octroi des équivalences de cours dans le réseau collégial. Les présents outils n'ont pas pour objet de trancher la question ni d'imposer une façon de traiter ces dossiers. Chaque établissement collégial devra convenir de ses propres pratiques. Des échanges au sein du réseau les réguleront sans doute avec le temps.

Cependant, des balises bien établies dans les politiques et règlements aident à encadrer les pratiques relatives à l'analyse du dossier scolaire. En ce sens, la politique institutionnelle de l'évaluation des apprentissages (PIEA), la politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC), le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et la politique d'admission sont des documents clés.

OUTIL B : ANALYSE DU DOSSIER SCOLAIRE – REPÈRES

Le présent outil s'attarde aux équivalences cours par cours (RREC, article 22) octroyées à la suite d'une analyse approfondie. Il propose une méthode basée sur une analyse individuelle des dossiers scolaires à partir des relevés de notes et guidée par deux questions fondamentales :

1. Est-ce que l'équivalence de cours rend *justice* à la personne?
2. Est-ce que l'équivalence de cours rend *service* à la personne?

Il est recommandé d'analyser le dossier en tenant compte du profil complet du candidat et en considérant la grille cours/compétences dans sa globalité.

Voici quelques repères d'ordre général.

- **Principes de base pour l'octroi des équivalences** : les équivalences cours par cours prennent appui sur le niveau postsecondaire des cours réussis et les contenus de ces derniers, c'est-à-dire leur correspondance avec les fiches descriptives des compétences attachées à ces cours.
- **Contenu et structure des relevés de notes** : les seuils de réussite varient selon le pays ou le système d'éducation. Dans plusieurs pays, le seuil de réussite est de 50 % pour chacun des cours. D'autres prennent également en compte pour les seuils de réussite un coefficient global ou une moyenne globale (ex: Algérie, Cameroun, France, Maroc). Il n'est pas toujours simple de s'y repérer. Le candidat peut être un bon allié pour aider le conseiller à reconnaître un cours réussi sur la foi d'un argumentaire cohérent. Rappelons que le résultat de l'évaluation comparative du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) donne des repères pour établir un niveau de scolarité, mais ne peut être utile pour l'analyse scolaire, puisque cette évaluation fait fi des résultats cours par cours.

- **Nombre d'heures d'une formation** : lorsqu'il est connu, le nombre d'heures de formation est un indicateur pertinent à considérer. Par exemple, un stage ou un cours inhabituellement long selon nos normes, pourrait équivaloir à plus d'un cours de la grille d'un programme, si le contenu s'y prête. À l'inverse, une combinaison de deux cours suivis à l'étranger pourrait être équivalente à un seul cours de la grille, lorsque le nombre d'heures de ces cours est moindre et les contenus, complémentaires.
- **Apport des spécialistes de contenu** : leur avis sur l'équivalence à octroyer est toujours éclairant et souvent déterminant.

Le tableau ci-dessous propose une démarche en quatre phases qui pourra être adaptée selon les contextes propres à chacun. Certains collèges se prévalent parfois de l'aide du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) ou du Service régional d'admission au collégial de Québec (SRACQ) pour effectuer une analyse comparative globale. Ces organismes peuvent déterminer le niveau comparatif des études effectuées hors du Québec. Cependant, ces derniers n'effectuent pas une analyse dans le but d'octroyer des équivalences scolaires de cours, cette analyse relevant des établissements scolaires. Ainsi, leur travail d'analyse, global, s'apparente à celui du MIDI.

Les quatre phases de l'analyse du dossier scolaire (cours par cours)

Phase 1

Déterminer le niveau comparatif des études réalisées hors du Québec (repère scolaire global)

Afin de déterminer le niveau comparatif d'études effectuées hors du Québec¹, il est possible de se reporter à l'évaluation comparative du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) si elle est disponible, ou d'examiner les diplômes et relevés de notes d'origine du candidat en consultant les tableaux comparatifs proposés par le Ministère à cet effet. Le site de la publication (www.guideracpi.collegemv.qc.ca) suggère des liens utiles pour établir le niveau d'études faites à l'étranger.

Si la comparaison permet de conclure que le niveau collégial ou universitaire est atteint, cela indique que les cours inscrits sur les relevés de notes peuvent être utilisés pour octroyer des équivalences cours par cours du programme visé par la démarche de RAC.

Phase 2

Effectuer l'analyse en formation générale, s'il y a lieu

La composante de formation générale contribue au programme d'études menant au diplôme d'études collégiales (DEC). « Le profil des compétences de cette composante illustre le caractère à la fois spécifique et complémentaire des disciplines inscrites au cursus :

- Français, langue d'enseignement et littérature
- Philosophie
- Anglais, langue seconde
- Éducation physique² »
- Cours complémentaires au programme d'études

Les cours réussis dans d'autres systèmes d'éducation et jugés équivalents aux cours mentionnés ci-dessus doivent évidemment figurer sur les relevés de notes d'origine du candidat.

1 Se référer à l'outil « Admissibilité à la démarche de RAC - repères ».

2 *Formation générale commune, propre et complémentaire aux programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales*, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, gouvernement du Québec, 2009.

Pour l'analyse, il est d'abord utile de déterminer si le comparatif du diplôme d'études secondaires (DES) dans le pays d'origine est d'une durée de cinq ans, comme au Québec, ou de six ans. La sixième année de niveau secondaire, dans certains cas, peut être considérée comme un comparatif d'une année d'études collégiales. Les relevés de notes y correspondant peuvent alors être utilisés aux fins de l'analyse du dossier scolaire.

- Si la comparaison permet de conclure qu'une année d'études collégiales est atteinte,
 - il est possible d'octroyer un nombre d'équivalences correspondant au nombre de cours de la formation générale normalement réalisés en une année par un étudiant inscrit à temps plein de jour, dans le programme en cause. La grille de cheminement de ce DEC est alors un outil utile. On pourra aussi, s'il y a lieu, octroyer des équivalences pour les deux cours complémentaires.
- Si la comparaison permet de conclure que le candidat possède le comparatif d'un DEC général ou technique, incluant des cours qui font référence à la formation générale

et

- Si les cours inscrits sur les relevés de notes d'origine du candidat permettent d'y repérer les cours de chaque discipline et en quantité suffisante,
 - il est possible d'octroyer des équivalences pour toute la formation générale, sauf pour le cours de français *Littérature québécoise*.
- Si la comparaison permet de conclure à l'atteinte d'un niveau universitaire ou à de la scolarité de niveau universitaire,
 - il est possible d'octroyer des équivalences pour des cours de la formation générale à condition de repérer des cours au contenu semblable sur les relevés de notes d'origine du candidat.

L'octroi d'équivalences aux cours complémentaires se base aussi sur le niveau des cours réussis (collégial ou universitaire). Les cours complémentaires ont la particularité d'offrir un éventail d'options d'équivalence plus large que celui des cours de formation générale propre ou commune au programme d'études. C'est l'intention éducative de complémentarité qui est ici recherchée. C'est pourquoi il est relativement fréquent de repérer, dans les relevés de notes d'autres systèmes, des cours qui pourront être utilisés aux fins d'équivalence des deux cours complémentaires au programme d'études.

À noter

- Si la personne a étudié dans le système français, en France ou dans certains pays du Maghreb, l'entente France-Québec est valide (se référer au site de la publication : www.guideracpi.collegemv.qc.ca).
- L'épreuve uniforme de français devra être réussie dans tous les cas pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales, peu importe la provenance du dossier ou le nombre d'équivalences obtenues à la suite de l'analyse du dossier scolaire.

Phase 3

Effectuer l'analyse de la formation spécifique

Comme pour la formation générale, si un niveau comparatif collégial ou universitaire est atteint, cela indique que les cours inscrits sur les relevés de notes peuvent être utilisés pour octroyer des équivalences aux cours de la formation spécifique du programme visé par la démarche de RAC.

L'analyse du dossier scolaire pour la formation spécifique requiert du conseiller une connaissance approfondie du programme d'études (cours et compétences) et une collaboration étroite avec les spécialistes de contenu.

Pour ce faire, il s'agit de commencer l'analyse cours par cours en cherchant des contenus équivalents. Les titres de cours apparaissant sur les relevés de notes seront les tout premiers repères. Pour aller plus loin, il est suggéré d'effectuer une recherche sur Internet ou encore de demander au candidat ses contenus de cours, s'ils lui sont accessibles, afin de les comparer au cursus des cours du programme d'études québécois. Des équivalences pourront ainsi être octroyées à la suite de cette première analyse cours par cours.

Il est aussi fortement suggéré, dans un deuxième temps, d'examiner les compétences du programme d'études et de rechercher d'autres similitudes de contenu entre ces compétences et les cours réussis dans d'autres systèmes d'éducation. Les fiches descriptives élaborées dans le cadre des dispositifs d'évaluation en RAC cernent bien les contenus pertinents à cette comparaison compétences/cours. Cette analyse pourrait donner lieu à d'autres équivalences ou renforcer celles déjà octroyées à la suite de l'analyse cours par cours.

Phase 4

Documenter

L'analyse du dossier scolaire doit laisser des traces. Le professionnel est autonome, mais il doit rigoureusement justifier ses décisions avant de les transmettre au candidat. Le Service de l'organisation scolaire de son établissement et les vérificateurs du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lui sauront aussi gré de bien étayer les décisions prises. L'outil « Documents au dossier de candidature - repères » (p. 17) dresse la liste des documents nécessaires, comme les relevés de notes, les formulaires signés pour l'octroi d'équivalences, etc.



Foire aux questions : analyse du dossier scolaire

L'évaluation comparative du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) est-elle requise aux fins d'une analyse du dossier scolaire cours par cours ?

Non :

Les relevés de notes d'origine sont requis pour effectuer l'analyse scolaire cours par cours. L'évaluation comparative du MIDI est un document qui aide le conseiller, mais elle n'est pas absolument requise. D'autres outils comme des tableaux comparatifs disponibles sur Internet permettent d'établir ce comparatif à l'aide des diplômes et des relevés de notes d'origine. Ce comparatif est utile pour établir l'admissibilité, mais également pour des fins d'analyse du dossier scolaire.

Puis-je octroyer une équivalence pour un cours même s'il a été effectué hors du Québec ?

Oui :

Le principe est le même que pour les cours effectués au Québec. Si le contenu du cours est le même, les lieux d'apprentissage importent peu.

Puis-je accorder une équivalence si les cours correspondants ont été faits dans une autre langue que le français ?

Oui :

Ce qui importe c'est le contenu du cours. C'est ce contenu qui doit être soumis à l'analyse aux fins d'une équivalence.

Il sera par ailleurs important de jauger le niveau de français de la personne aux fins de son admission dans la démarche.

Puis-je accorder une équivalence même si le cours a été fait il y a longtemps et dans un contexte étranger ?

Oui :

Selon le Règlement sur le régime d'études collégiales (RREC, article 22), l'établissement collégial peut octroyer des équivalences s'il le juge opportun :

« Le collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure, par sa formation extrascolaire ou autrement, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence. L'équivalence donne droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre. »

L'article du RREC ne fait pas mention d'un temps ou d'un contexte donné pour la scolarité antérieure. Il s'agit de juger si la personne a atteint les objectifs du cours pour lequel une équivalence pourrait être octroyée. Dans le doute, l'entrevue de validation pourrait être utilisée pour évaluer la pertinence de cette équivalence.

Quelle est la latitude du professionnel pour accorder une équivalence ?

Le professionnel a toute latitude pour accorder une équivalence dès lors qu'il est en mesure de documenter son analyse ou de l'appuyer par un avis de spécialiste. Il pourra utiliser des plans de cours, des descriptifs de contenu, des descriptifs de compétences, des fiches descriptives, des recommandations de spécialistes, etc.

ÉTAPE 4 – APPRÉCIATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

Les candidats récemment immigrés sont soumis aux règles habituelles quand il s'agit de présenter un dossier de candidature à la RAC. Plusieurs de ces candidats, assez à l'aise à l'oral, ont des lacunes à l'écrit qu'il convient de repérer le plus rapidement possible pour y remédier.

Cette étape comprend deux outils. Le premier (outil A) est réservé au candidat et s'intègre à son dossier de candidature. Il aide le conseiller en RAC à apprécier la qualité du français écrit de la personne pour lui proposer les meilleurs moyens de progresser, le cas échéant. Cette activité supplée au test de classement en français souvent utilisé par les collègues.

L'outil B, « Grille d'appréciation de la compétence à écrire et recommandations », destiné au conseiller, donne des repères pour évaluer sommairement la qualité du français écrit et formuler les recommandations nécessaires.

OUTIL A : APPRÉCIATION DE LA COMPÉTENCE À ÉCRIRE

Candidat à la RAC

Nom : _____

Prénom : _____

Date : _____

Cet outil est ici présenté en version abrégée. Une version complète, prête pour utilisation par le candidat, est fournie à la section Annexes de ce Guide et est téléchargeable sur le site de la publication (www.guideracpi.collegemv.qc.ca).

Consigne En vous basant sur vos expériences personnelles et professionnelles, veuillez répondre à la question suivante :

Pourquoi votre candidature devrait-elle être retenue pour une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)?

Pour répondre à la question, veuillez écrire un texte structuré en paragraphes d'environ 250 mots (25 à 30 lignes).

Temps accordé : 30 minutes

OUTIL B : GRILLE D'APPRÉCIATION DE LA COMPÉTENCE À ÉCRIRE ET RECOMMANDATIONS

Le but est de formuler des recommandations en fonction de l'appréciation de la compétence à écrire du candidat (se référer à l'outil A pour le texte à rédiger). Ces recommandations peuvent aller de la poursuite de la démarche de RAC – sous certaines conditions ou non – à l'interruption de la démarche si le français écrit est insatisfaisant. La grille d'appréciation du français écrit présenté ici fournit au conseiller des indicateurs et des repères en ce sens.

Cette grille, adaptée de l'ouvrage *Prévention et dépistage en reconnaissance des acquis et des compétences : protocole d'intervention*¹ sert à porter un jugement qualitatif global plutôt qu'exhaustif sur la compétence à écrire. Elle concourt à tracer à grands traits la valeur d'un court texte en fonction du respect du code linguistique et de la cohérence du contenu.

Ainsi, une échelle d'appréciation est associée à l'octroi d'un pointage compris entre 1 (problématique) et 4 (excellent) relativement à l'orthographe, à la grammaire, à la syntaxe et à l'organisation du texte. Ces paramètres sont appréciés à l'aide d'indicateurs appuyant le jugement du conseiller en RAC. Même s'il n'est pas un spécialiste de la langue, celui-ci peut néanmoins relever, s'il y a lieu, les fautes les plus évidentes d'un texte à l'aide de ces indicateurs et ainsi guider le candidat vers les meilleures ressources pour progresser en écriture.

Précédant les indicateurs linguistiques, une fiche signalétique comprend quelques éléments pertinents à considérer en vue d'établir un portrait succinct de la situation et des besoins de la personne.

Fiche signalétique du candidat à la RAC

Nom : _____

Prénom : _____

Programme d'études : _____

	Oui	Non
Demande pour un DEC	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Français, langue maternelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Français, langue de travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Études supérieures antérieures ²	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

1 Andrée Langevin (dir.), Bureau de la RAC, Cégep Marie-Victorin, Montréal, 2012.

2 Les personnes allophones ayant fait des études supérieures, selon nos observations, semblent apprendre rapidement la structure de la langue lorsqu'elles sont régulièrement mises en situation d'écriture.

Échelle d'appréciation du français écrit et pointage

Problématique	À surveiller	Satisfaisant	Excellent
Très nombreuses erreurs et plusieurs types d'erreurs récurrentes	Nombreuses erreurs, un ou deux types d'erreurs récurrentes	Quelques erreurs, surtout liées à un type spécifique	Peu ou pas d'erreurs
1 point	2 points	3 points	4 points

Indicateurs linguistiques

Consigne En vous guidant sur l'échelle d'appréciation précédente et sur les indicateurs suivants, cochez les erreurs récurrentes, puis encerclez le pointage approprié.

Orthographe

Mots mal orthographiés	<input type="checkbox"/>	Confusion visuelle ³	<input type="checkbox"/>
Accents oubliés	<input type="checkbox"/>	Confusion auditive ⁴	<input type="checkbox"/>
Majuscules inappropriées	<input type="checkbox"/>	Omission ou ajout de lettres ou de syllabes	<input type="checkbox"/>
Mots soudés ou mal découpés	<input type="checkbox"/>	Inversion de lettres ou de syllabes	<input type="checkbox"/>

Problématique
1 point

À surveiller
2 points

Satisfaisant
3 points

Excellent
4 points

Commentaires (s'il y a lieu) : _____

Grammaire

Accords en genre erronés	<input type="checkbox"/>	Accords en nombre erronés	<input type="checkbox"/>
Temps de verbe inappropriés	<input type="checkbox"/>	Accords sujet/verbe fautifs	<input type="checkbox"/>
Accords erronés des participes passés	<input type="checkbox"/>	Confusion des homophones ⁵	<input type="checkbox"/>

Problématique
1 point

À surveiller
2 points

Satisfaisant
3 points

Excellent
4 points

Commentaires (s'il y a lieu) : _____

³ Principales confusions visuelles : p/b, d/p, q/b, q/d, b/d, p/q, n/u, n/m, f/t, h/t, h/b, h/n, h/k, c/e i/u, a/o

⁴ Principales confusions auditives : f/v, c/g, s/z, ch/j, t/d

⁵ Exemples d'homophones : ces/ses/c'est/s'est/sais/sait, ce/se, dans/d'en/dent, la/là/l'a/l'as/las, don/dont

Syntaxe

- | | | | |
|---|--------------------------|--|--------------------------|
| Phrases sans verbe conjugué | <input type="checkbox"/> | Mauvaises prépositions (ex. : à, en, avec, dans, pour) | <input type="checkbox"/> |
| Ordre incorrect d'un mot ou d'un groupe de mots | <input type="checkbox"/> | Mauvais usage des conjonctions (ex. : mais, ou, car, que, comme) | <input type="checkbox"/> |
| Mots manquants | <input type="checkbox"/> | Mauvais usage des pronoms et des déterminants | <input type="checkbox"/> |

Problématique
1 point

À surveiller
2 points

Satisfaisant
3 points

Excellent
4 points

Commentaires (s'il y a lieu) : _____

Organisation du texte

- | | | | |
|---------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| Non-respect des consignes | <input type="checkbox"/> | Absence de paragraphes | <input type="checkbox"/> |
| Absence de ponctuation | <input type="checkbox"/> | Ratures nombreuses | <input type="checkbox"/> |
| Ponctuations superflues | <input type="checkbox"/> | Incohérence des idées | <input type="checkbox"/> |

Problématique
1 point

À surveiller
2 points

Satisfaisant
3 points

Excellent
4 points

Commentaires (s'il y a lieu) : _____

Bilan de l'appréciation sommaire de la compétence à écrire

	Problématique	À surveiller	Satisfaisant	Excellent
Orthographe	1	2	3	4
Grammaire	1	2	3	4
Syntaxe	1	2	3	4
Organisation du texte	1	2	3	4
Appréciation générale du texte	1	2	3	4
Total	/ 20			

À noter Le cumul des erreurs (nombre, type, diversité) doit être pris en compte aux fins de l'appréciation générale du texte.

Recommandations selon l'appréciation sommaire de la compétence à écrire

Consigne En tenant compte de la fiche signalétique du candidat, du programme d'études choisi, des acquis scolaires et de l'appréciation de la compétence à écrire, formulez les recommandations requises à l'aide de l'échelle suivante. Le total chiffré constitue seulement un repère.

Résultat sur 20 :
entre 5 et 7

Interruption de la démarche : le niveau de la compétence à écrire semble actuellement insuffisant pour répondre aux exigences du programme d'études. Il est suggéré d'aiguiller la personne vers l'une ou l'autre de ces démarches (de toute manière avantageuse si elle souhaite éventuellement poursuivre sa progression en emploi ou reprendre le cours de sa démarche en RAC) :

- cours de francisation
- cours de français pour personnes allophones

Résultat sur 20 :
entre 8 et 12

Investigation plus approfondie du niveau des compétences en français : la compétence à écrire est à réévaluer. Il pourrait s'agir de :

- difficultés reliées à l'apprentissage d'une langue seconde ou d'une troisième langue
- difficultés d'apprentissage
- milieu de travail ou de vie peu propice à l'apprentissage de la langue

Une investigation plus fouillée est suggérée. Quand plusieurs éléments du code linguistique sont à surveiller, sans être problématiques, de multiples facteurs peuvent être en cause. Le document *Prévention et dépistage en reconnaissance des acquis et des compétences : protocole d'intervention*⁶ peut soutenir cette investigation, en particulier si des problèmes ont été repérés dans l'organisation du texte et pour l'orthographe, ces deux éléments pouvant être particulièrement révélateurs d'indices de difficultés ou de troubles d'apprentissage. Le professionnel doit évaluer les recommandations au cas par cas.

Résultat sur 20 :
entre 13 et 17

Poursuite de la démarche : la compétence à écrire est satisfaisante. L'un des moyens suivants pourrait permettre à la personne de poursuivre ses progrès en français :

- Autodidaxie⁷
- Autodidaxie assistée (*coaching*/tutorat)

Résultat sur 20 :
entre 18 et 20

Poursuite de la démarche : la compétence à écrire est excellente.

6 Andrée Langevin (dir.), *op. cit.*

7 Des sites Internet comme celui du Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD) sont souvent très indiqués pour développer l'autodidaxie.

ÉTAPE 5 – ENTREVUE DE VALIDATION, ÉVALUATION ET FORMATION MANQUANTE

Dans la démarche de RAC, l'entrevue de validation, l'évaluation et la formation manquante ont en commun la rencontre entre un professionnel ou des spécialistes de contenu et une personne en quête de reconnaissance officielle. Pour celle-ci, les enjeux sont grands : le retour ou le maintien au travail, une promotion, le regard bienveillant de la famille, le respect des collègues. En conséquence, tous les candidats à la RAC appréhendent les rendez-vous (surtout les premiers) de la démarche étant inquiets que leurs compétences ne soient pas reconnues.

Les candidats issus de l'immigration vivent-ils un plus grand stress que les autres? Les enjeux sont-ils les mêmes? Les professionnels de la RAC et les spécialistes de contenu doivent-ils approcher ces personnes différemment, les évaluer autrement, les former davantage? Ces interrogations apparaissent souvent en filigrane tout au cours de la démarche de RAC et plus spécifiquement lors de l'entrevue de validation et de l'évaluation. Deux groupes de discussion, l'un composé de spécialistes d'expérience et l'autre de candidats issus de l'immigration, ont été créés pour tâcher d'y répondre.

La parole donnée aux groupes de discussion a orienté le contenu de cet outil. On y trouve des pistes d'intervention ou de réflexion pour les étapes de la démarche où les biais culturels peuvent interférer. Les points de vue des uns et des autres ont ainsi mis en relief les défis et les pièges spécifiquement posés par la communication interculturelle, qu'elle soit en contexte de validation, d'évaluation ou de formation manquante. Ce premier constat a mené au choix de ne pas différencier ces étapes dans le contenu du Guide. Les repères proposés maillent les exigences de la démarche au parcours migratoire et visent à favoriser chez le candidat un sentiment d'efficacité personnelle.

Pour les personnes immigrantes, la RAC s'inscrit dans un large contexte d'intégration sociale et d'insertion en emploi. Leur parcours cache parfois des réalités troublantes. À leur arrivée au pays, certaines repartent quasi à zéro, font souvent face à la non-reconnaissance de leurs acquis ou de leurs compétences, voient leurs rêves brisés, sont désillusionnées et ont le désagréable sentiment d'avoir été flouées. C'est ainsi que les candidats rencontrés en préparation à ce document expriment leur désarroi quand on les questionne sur leur expérience en terre d'accueil.

Les spécialistes et les conseillers doivent composer avec cette réalité, et parfois « ramasser les pots cassés ». En développant une sensibilité interculturelle, il devient davantage possible pour ces intervenants de porter un regard accueillant sur les cultures autres et leurs différents codes. Leurs interventions n'en deviennent que mieux adaptées, et ce, en toute équité, tout au long de la démarche.

OUTIL : ENTREVUE DE VALIDATION, ÉVALUATION ET FORMATION MANQUANTE – REPÈRES

Parcours migratoire : une définition

Le parcours migratoire comporte plusieurs phases. La première, lors de l'arrivée, est marquée par l'euphorie d'une nouvelle vie et par l'espoir de jours meilleurs pour soi et parfois pour sa famille. À cette phase succède la confrontation : le choc culturel entre les valeurs de son milieu d'origine, dont la personne est imprégnée, et celles perçues chez l'autre, cet « étranger » qui l'accueille, lui si familier à son environnement parce qu'il y est né. Durant cette première phase, la personne vit le deuil de son pays d'origine. Vient ensuite la période des nécessaires ajustements qui doivent être faits pour adoucir le choc, puis rendre possible la phase d'adaptation qui la suit. La réelle intégration à la terre d'accueil est l'aboutissement de ce long parcours migratoire qui peut s'échelonner sur plusieurs années.

1 Les sources de stress

Les intervenants en RAC habitués aux clientèles issues de l'immigration connaissent bien les contextes sociaux difficiles (par exemple, de nombreux enfants à charge, un faible revenu, l'éloignement de la famille) plus souvent observés chez les personnes en parcours migratoire. Le stress, associé à une sensation d'urgence et à un piètre sentiment d'efficacité personnelle, augmente les obstacles rencontrés en terre d'accueil et crée une douloureuse équation : « on ne me reconnaîtra rien, je ne vauds rien ».

L'anxiété causée par le processus d'intégration au pays hôte est largement documentée. Différents facteurs sont en cause. « Deux sources importantes [...] sont à l'origine de l'anxiété [chez les nouveaux arrivants] : les barrières interculturelles et le parcours migratoire¹. » En ce qui concerne le parcours migratoire, certains éléments² seront particulièrement à prendre en compte tout au long des étapes :

- Le statut migratoire (immigrant ou réfugié)
- Le contexte du départ (développement professionnel, repositionnement personnel, catastrophe naturelle, pauvreté, conflit politique, etc.)
- Le groupe d'appartenance dans le pays d'origine et l'origine culturelle proprement dite
- Le fait d'être de première, deuxième ou même de troisième génération

Ces facteurs auront un effet sur l'ampleur du stress vécu.

2 L'urgence d'une reconnaissance

Le contexte de vie des personnes immigrantes est souvent fragilisé, stressant. En arrivant au Québec, elles doivent s'adapter à un environnement plutôt incertain. Fréquemment dans l'obligation d'accepter un travail en deçà de leurs qualifications, elles auront intérêt à faire reconnaître promptement leurs acquis, leurs compétences. L'écart entre le statut du pays d'origine et celui du pays d'accueil doit être comblé le plus rapidement possible. Il y va de la qualité du parcours professionnel de l'immigrant. Les personnes qui restent trop longtemps « déqualifiées » comblent peu souvent cet écart, avec toutes les conséquences que cela comporte.

L'intervenant en RAC doit être sensible à cette réalité, en particulier au moment de la validation. Si la démarche en RAC n'est pas la bonne solution pour la personne, d'autres avenues doivent lui être proposées pour la maintenir en processus de développement professionnel. L'expérience auprès des personnes immigrantes nous apprend d'ailleurs qu'elles mettent en œuvre les recommandations émises lorsque celles-ci sont concrètes et pertinentes. Ces personnes reprennent éventuellement leur démarche par la suite.

3 Le caractère parfois « obligatoire » de la démarche de RAC

Le caractère parfois « obligatoire » de la démarche, dans plusieurs cas, fait augmenter le niveau de stress et diminuer le sentiment d'efficacité personnelle. En effet, certains doivent absolument obtenir leur diplôme pour décrocher un premier emploi dans leur domaine. Malheureusement, de nombreux employeurs ont encore trop souvent du mal à juger de la valeur des diplômes obtenus à l'étranger et, encore davantage, des compétences qu'ils attestent.

1 Danielle Gratton, *Une approche interculturelle du parcours migratoire pour comprendre l'anxiété chez l'étudiant immigrant*, 2011.

2 *Ibid.*



C'est un facteur de stress important qui laisse croire à la personne immigrante, souvent très scolarisée, que ses acquis « ne valent rien ». Elle commence ainsi sa démarche avec l'impression qu'elle n'a pas le droit à l'erreur. Cette pression plombe parfois le début du parcours et pourrait même compromettre la finalité d'un diplôme.

4 La reconnaissance des acquis scolaires

La difficulté à établir des comparatifs scolaires, si elle est un défi pour les établissements d'enseignement, devient assez souvent un irritant pour la personne immigrante. Les résultats de l'analyse du dossier scolaire laissent parfois croire au candidat que ses diplômes sont ici dévalorisés puisque, même après un examen approfondi de son dossier scolaire, le résultat de l'analyse est décevant. Il en résulte le sentiment frustrant « d'avoir tout fait cela pour rien ». Les appellations semblables pour des diplômes de niveaux distincts peuvent par exemple être à l'origine de malentendus, ainsi quand le baccalauréat du pays d'origine se compare au diplôme d'enseignement secondaire (DES).

5 Les barrières interculturelles : des repères différents³?

Les sociétés ont chacune leur culture, leurs propres façons de dire et de penser notamment en ce qui a trait à la famille, à l'exercice de l'autorité, aux relations sociales, à la vision des droits et des privilèges, aux lieux de pouvoir et d'action des hommes et des femmes.

Pour les personnes immigrantes de première génération, les conflits que le choc culturel génère sont plus tangibles parce qu'ils se traduisent concrètement. Pour les personnes immigrantes de deuxième génération, ces différences profondes de culture peuvent être plus difficiles à repérer et à nommer. Elles n'en sont pas moins présentes et agissantes.

6 Les barrières interculturelles : des attentes élevées⁴?

Le Canada est perçu comme un pays de services. Les politiques, les règlements, les services publics sont variés et les organigrammes, complexes. Les nouveaux arrivants manquent de repères et de connaissances pour s'y retrouver. Entre les limites contextuelles et le bon vouloir des intervenants, la frustration s'installe : « Vous ne voulez pas m'aider? », peut-on entendre parfois. Arrivés au collège pour leur démarche de RAC, le mécontentement est observable, porté par un sentiment d'iniquité que les difficultés rencontrées en employabilité auront renforcé.

7 Recadrer

L'établissement de formation ne peut se substituer à un organisme en employabilité ni effacer les motifs de frustration qui ont jalonné le parcours migratoire.

La démarche de RAC n'est pas une panacée pouvant répondre à tous les besoins et résoudre toutes les problématiques. La RAC est une proposition parmi d'autres.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

2 Accompagner

Dans une société où tout va de plus en plus vite, où les services individualisés ont tendance à disparaître, et où le contact s'établit souvent à distance, il peut sembler illusoire de prendre du temps avec les personnes en démarche de reconnaissance.

Pourtant, cet accompagnement personnel est, aux dires mêmes des candidats issus de l'immigration, l'un des facteurs produisant les résultats les plus probants.

Ainsi, malgré les phases les plus délicates du parcours d'intégration à la société d'accueil, faites de confrontations et de nombreux ajustements, les personnes immigrantes en démarche de RAC vont généralement au bout du parcours et obtiennent avec gratitude et fierté leur diplôme ou leur attestation. Plusieurs professionnels de la RAC en ont témoigné. Les candidats ont renchéri sur ce point lors des groupes de discussion.

Lorsque la démarche est indiquée, il est donc fortement recommandé d'accorder un peu plus de temps d'accompagnement à la personne immigrante dans les différentes étapes de sa démarche. Elle a particulièrement besoin d'être écoutée, encadrée et rassurée comme de bien comprendre les résultats de l'analyse de son dossier scolaire, souvent complexifiée du fait de systèmes d'éducation différents. La formation manquante devra aussi être saisie pour ce qu'elle est : un écart entre les acquis et le requis et non un désagrément imposé aux seules personnes issues de l'immigration, etc. Ce temps additionnel, quelques minutes à chaque étape et surtout en début de parcours, fait toute la différence parce qu'il contribue au maintien de l'engagement de la personne qui se découvre des forces. Le cercle vicieux d'un piètre sentiment d'efficacité personnelle est atténué. La démarche, dans sa dimension individualisée, prend alors tout son sens.

Cependant, attention, le conseiller en RAC ne doit pas tomber dans les pièges d'une trop grande proximité ! Il est possible de faire preuve d'empathie, d'aider la personne à trouver des solutions aux défis rencontrés et à les mettre elle-même en œuvre en gardant la distance nécessaire, et ce, dans les limites de son rôle.

3 Changer son cadre de référence : la dimension interculturelle⁵

Changer son cadre de référence pour y intégrer l'interculturalité aide à retrouver l'universel en soi et à le chercher dans l'autre. Les experts sont d'avis que le fait de se percevoir dans sa dimension culturelle, à la recherche des fondements de sa culture d'origine, aide à adapter ses comportements au contexte interculturel. La reconnaissance de sa propre culture est par ailleurs plus facile lorsque l'on a quitté son pays d'origine. Le recul met en évidence les différences.

L'intervenant devra tout de même se questionner sur ses propres valeurs culturelles quand il est confronté à des valeurs différentes qui le dérangent. Cette distance favorisera les ajustements et facilitera sa tâche.

Tenir compte des différences culturelles aide à diminuer l'anxiété chez chacun. L'espace culturel ainsi créé permet la mise en mots des craintes et il facilite la recherche de solutions simples.

Les intervenants peuvent jouer un rôle phare dans ce contexte en aidant à rendre les situations interculturelles plus compréhensibles, cohérentes et prévisibles.

5 *Ibid.*

1 Le jugement de valeur

Le risque d'un jugement de valeur, pernicieux, est certes présent lors de la validation et de l'évaluation des compétences. Cette affirmation est vraie en toutes circonstances et non seulement en contexte interculturel. Ainsi, un tatouage ostentatoire pourrait gêner tel spécialiste bien davantage qu'un voile, par exemple.

Comment faire alliance avec ces spécialistes qui ont peut-être sous-évalué une compétence parce que leur jugement a été obscurci par une dimension hors du champ de cette compétence ?

Piste d'intervention :

- Les énoncés des fiches descriptives et les critères d'évaluation de la compétence sont les seuls repères valides lors de l'évaluation, et ce, pour tous les candidats et en tout temps. Ils sont garants de l'équité des pratiques et essentiels en cas de litige. Les spécialistes apprécient ces balises qui circonscrivent bien le cadre de leur jugement professionnel. En RAC, la personne évaluée est toujours une personne « étrangère » : elle a appris « ailleurs » et en des lieux chaque fois différents. Pour les spécialistes de contenu, la fine connaissance du cadre de l'évaluation et la conscience de leurs propres schèmes de références facilitent la justesse et l'équité de l'évaluation, le cas échéant.

2 Le rapport au temps

Le rythme de vie et de travail diffère d'une culture à l'autre. Le rythme nord-américain est particulièrement rapide. Les communications se font vite, les tâches s'exécutent promptement. La célérité, l'efficacité sont des valeurs largement promues dans notre société, les retards sont mal tolérés.

La personne issue d'une culture différente peut trouver difficile de s'adapter à ce rapport au temps, d'autant qu'elle est parfois appelée à se partager entre deux mondes : sa terre d'accueil et son pays d'origine.

Comment faire alliance avec ces candidats qui arrivent difficilement à respecter les échéanciers, qui ne se présentent pas à leur formation manquante, qui retardent leur évaluation, qui... ?

Pistes d'intervention :

- Encadrer les règles par des politiques explicitement formulées aux personnes dès leur entrée dans la démarche.
- Énoncer clairement les attentes du Service de RAC quant aux échéances.
- Échanger sur les raisons du retard ou des échéances non respectées en recadrant plus largement. Par exemple, aurait-on pu prévoir les obligations familiales qui ont amené la personne à s'absenter du pays ?
- La démarche de RAC étant individualisée, les personnes peuvent oublier que d'autres vivent le même processus en même temps qu'elles. Il peut être utile de leur rappeler que la cohésion de cet ensemble est un défi constant, soutenu par la volonté de pratiques équitables. Ce souci d'équité sera certes entendu par des personnes qui ont pu vivre un profond sentiment d'injustice dans leur parcours de vie.

3 La langue française comme deuxième ou troisième langue

Plusieurs candidats parlent bien la langue française, mais peinent à l'écrire correctement. Il arrive en effet que le français soit pour eux une deuxième, voire une troisième langue. D'autres éprouvent parfois quelques difficultés à comprendre de nouvelles expressions comme « voici votre condition de reconnaissance; j'attends votre production personnelle; vous allez rencontrer deux spécialistes de contenu ».

Bref, même si, en général, les candidats possèdent un bon niveau de compréhension du français, ils peuvent avoir du mal à bien décoder un langage spécifique. Certains sont conscients de leurs lacunes, d'autres moins.

Comment faire alliance avec ces personnes allophones à qui certaines consignes écrites échappent ou encore qui écrivent selon un code syntaxique peu orthodoxe selon nos normes, par exemple, sans points ni virgules?

Pistes d'intervention (écriture) :

- Consulter l'ouvrage *Prévention et dépistage en RAC : protocole d'intervention*⁶ au besoin pour jauger du niveau et de l'ampleur des difficultés observables en français.
- Utiliser des outils pour cibler le plus spécifiquement possible les difficultés (orthographe? ponctuation? accords? utilisation des majuscules?).
- Travailler les difficultés *une à une* (par autodidaxie ou tutorat).

Pistes d'intervention (compréhension orale) :

- Accorder beaucoup d'importance à l'entrevue d'évaluation, souvent complémentaire à la production écrite. L'entrevue en présence d'un ou deux spécialistes de contenu, par ailleurs rompus aux pratiques andragogiques, permet à la personne allophone de se sentir en confiance et de mieux faire valoir ses compétences, quitte à le faire un peu plus lentement.
- Vérifier souvent la compréhension des consignes en demandant à la personne de reformuler ce qui lui a été dit.
- Parler un peu plus lentement qu'à l'habitude.
- Utiliser avec mesure les traits d'humour ou les expressions du terroir.

4 Le matériel d'évaluation et son contenu spécifique au contexte québécois

Les personnes ayant appris dans d'autres lieux peuvent être en porte-à-faux par rapport au descriptif des compétences, même si elles sont compétentes. Ainsi, en RAC, les fiches descriptives sur lesquelles s'appuient l'autoévaluation, l'évaluation et la formation manquante peuvent comporter des termes techniques et un vocabulaire propres au contexte québécois.

Comment faire alliance avec ces candidats qui ne répondent pas promptement aux questions posées ou encore qui y répondent hors champ?

Pistes d'intervention :

- Reformuler la question.
- À partir des réponses spontanées, aller plus loin, « creuser ».

6 Andrée Langevin (dir.), Cégep Marie-Victorin, Bureau de la RAC, Montréal, 2012.

Entrevue de validation : temps requis

Est-ce équitable de prendre une heure de plus en entrevue de validation en présence d'une personne allophone ?

Oui :

- Accroître la durée d'une entrevue de validation est requis et avantageux pour tous les candidats ayant de la difficulté à s'exprimer (dû à la langue, à la complexité du parcours, etc.). Bien dosée, cette mesure permettra au spécialiste d'évaluer le succès de la démarche et, le cas échéant, de donner une recommandation juste.

Processus de validation : différence entre les performances à l'oral et à l'écrit

L'autoévaluation écrite d'un candidat n'est pas probante, mais sa performance en entrevue est convaincante, que faire ?

- Questionner la personne, il y a plusieurs causes possibles à une autoévaluation écrite décevante :
 - Le français n'est pas sa langue maternelle.
 - Les études du niveau secondaire ont surtout été faites dans une autre langue que le français.
 - Les compétences en écriture n'ont pas été sollicitées depuis longtemps.
- D'autres facteurs sont à considérer quant à la poursuite ou non de la démarche :
 - La motivation de la personne à consentir à des efforts plus importants.
 - Les particularités du programme d'études pour lequel une demande de RAC est faite :
 - Est-ce un diplôme d'études collégiales (DEC) ? Les compétences de la formation générale, à acquérir ou à démontrer, devront y être prises en compte.
 - Est-ce une attestation d'études collégiales (AEC) ? Comporte-t-elle une ou quelques compétences ayant trait à la langue française ?

Le jugement du spécialiste, lors de l'étape de validation, concerne d'abord les compétences du programme d'études. Le niveau de la langue est cependant aussi à considérer. Le candidat devra en effet prouver ses compétences oralement et par écrit tout au long de sa démarche. Pour que celle-ci soit source d'un sentiment d'efficacité personnelle, la langue française devra être suffisamment maîtrisée.

Processus de validation : expérience hors du Québec

L'expérience acquise hors du Québec doit-elle être considérée ?

Oui :

- « Ce qui importe dans la reconnaissance des acquis, c'est ce qu'une personne a appris et non les lieux, circonstances ou méthodes d'apprentissage⁷. »

7 Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique, Cadre général – Cadre technique*, 2005, p. 5.

Processus de validation : expérience au Québec

Est-il requis d'avoir de l'expérience au Québec avant de soumettre sa candidature ?

Non :

- Il est par ailleurs important de considérer que, pour quelques programmes d'études, la fonction de travail est imprégnée d'une couleur locale (ex. : techniques d'éducation spécialisée et ses approches cliniques). Dans ces cas, il est possible que l'expérience acquise à l'étranger semble plus éloignée des compétences du programme d'études. Les fiches d'adéquation entre l'expérience et les compétences du programme d'études (partie I, étape 3) peuvent aider à établir les liens pertinents.
- D'autres programmes contiennent en filigrane des compétences et des références culturelles propres au Québec. Par exemple, les compétences du programme techniques d'éducation à l'enfance sont fortement imprégnées du programme éducatif du ministère de la Famille, lequel s'inspire du modèle éducatif québécois. Une année d'expérience au sein du réseau des services de garde aidera sans aucun doute au transfert des apprentissages.

Tâche en établissement : temps requis

Suis-je équitable si je laisse plus de temps pour une tâche en établissement ?

Non :

La personne immigrante, comme tout autre candidat, ne devrait pas avoir plus ou moins de temps pour exécuter une tâche :

- parce que les spécialistes de contenu ont pris le temps de s'assurer en début de parcours qu'elle avait les capacités de faire la démarche;
- parce que le professionnel responsable de son dossier a aussi pris le temps de lui fournir le soutien nécessaire (soutien en français, documents préparatoires, activités de mise à niveau, etc.).

Les balises fixées sont donc les mêmes pour tout le monde.

Production personnelle (écrite)

Que faire si la production est bourrée de fautes ?

- Appliquer la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ou la politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC). Par exemple :
 - éviter d'enlever des points à moins que le français écrit ne fasse partie des éléments de compétence à évaluer;
 - demander à la personne de reprendre son travail en corrigeant ses erreurs de français jusqu'à ce que le document soit recevable.
- Offrir un soutien à la personne (en la référant à des sites comme celui du CCDMD⁸ ou en lui offrant du tutorat, etc.). Les candidats, souvent très scolarisés, font rapidement des progrès.

Résultat de l'évaluation

Que faire quand un candidat, peu au fait de nos choix réglementaires en RAC au Québec, me supplie de le « laisser passer » ?

- Expliquer à nouveau la notion de formation manquante qu'il a peut-être mal assimilée. Il est important, particulièrement avec la personne issue d'une autre culture, de décontextualiser les apprentissages faits pour favoriser le transfert d'expertise.
- Questionner délicatement la personne pour comprendre les motifs de son urgence à réussir : maintien au travail ? enjeu familial ? maintien d'un emploi déqualifiant ? frustration ajoutée au parcours migratoire ?

8 Centre collégial de développement de matériel didactique (www.ccdmd.qc.ca).